

Anne Lejeune

**Le film d'intérêt régional
à la Bibliothèque municipale de Lyon**

Sous la direction de Noëlle Drognat-Landré
Conservateur, directrice du DCB

Résumé :

Le film d'intérêt régional – film produit *sur* ou *dans* une région – est un document dont le repérage et la collecte sont difficiles. En France, seules six bibliothèques, dont la B.M de Lyon, ont des collections conséquentes même si elles ne sont pas toujours actualisées. Ce mémoire donne des outils ainsi que des pistes de travail et de réflexion pour le développement de ces collections : veille documentaire, problèmes juridiques, contacts avec les producteurs. La diffusion et la mise en valeur des films collectés sont la clef de voûte de toute politique documentaire dans le domaine de l'audiovisuel. Enfin, il serait souhaitable de travailler en partenariat avec d'autres institutions comme les Archives départementales ou les cinémathèques pour répartir les missions de collecte et de diffusion de cet élément clef de la mémoire régionale.

Descripteurs :

Bibliothèque municipale (Lyon)

Bibliothèques**Fonds spéciaux

Bibliothèques**Droits

Bibliothèques**Activités culturelles

Documentation audiovisuelle

Audiovisuel**Bases de données

Audiovisuel numérique

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Abstract :

The film of local interest – a film produced *on* or *in* a given territory – is difficult to locate and to collect. In France, only six libraries, including the Bibliothèque municipale de Lyon, have extensive collections, even though they are not always updated. This study gives some tools, some working procedures and a number of ideas on how to develop such a collection : collection development tools, copyright problems, directory of local film producers. Showing the films in the collections is a key method for acquiring new ones. Moreover, it is advisable to work hand in hand with other institutions such as the Archives départementales (public records at a local level) or film libraries in order to share the acquisition and diffusion of this key element in local memory.

Keywords :

Bibliothèque municipale de Lyon
Libraries Special collections
Library legislation
Libraries Cultural programs
Acquisition of audio-visual materials
Motion pictures**Databases
Digital video

Remerciements

Nous tenons d'abord à remercier Noëlle Drogat-Landré, qui a accepté de diriger ce mémoire et nous a prodigué jusqu'au bout conseils et encouragements.

Nos plus vifs remerciements à Anne Meyer, qui nous a accueillis au département de la Documentation régionale à la Bibliothèque municipale de Lyon, ainsi qu'à Marie-Hélène Désestrée et Anne-Marie Rouge pour leurs conseils en matière d'audiovisuel.

Que soient également remerciés tous ceux et celles qui ont accepté de répondre à nos questions, tant par mél que par téléphone, et à tous ceux et celles qui ont accepté de nous recevoir, parfois longuement, pour nous expliquer leur métier, leurs projets et leur vision du monde l'audiovisuel, en particulier Charlotte Hénard et Bénédicte de Volontat (BMVR de Toulouse), Arnaud Belbeoc'h (Médiathèque Fellini, Montpellier), Sonia Hennequin (BMVR de Limoges), Claude Perret et Gérard Vial (Cinémathèque de Saint-Étienne), Jean-Yves de Lépinay (Forum des Images), Gérard Pascal (Institut Lumière), Maryse Dal Zeto et Benoît Van Reeth (Archives départementales du Rhône), Odile Gozillon-Fronsacq (Archives départementales du Bas-Rhin), Brigitte Steudler (Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne), Jérôme Gouy (INA Centre-est), Georges Pessis (ANATEC), Philippe Joannin (CRDP Lyon), Rémy Fontanel et Jacques Gesternkorn (Université Lyon 2), Jean-François Raynaud (JFR Productions), Ségolène Choplin (CLC), Béatrice Dubell et Sébastien Escande (Les Inattendus), Hélène Provain (Cité Télévision Villeurbanne), Guillaume de Jubécourt et Jean-Pierre Vacher (TLM), Jérôme Poitevin (France 3 Rhône-Alpes Auvergne) ainsi que Rémy Giacometti (MJC Monplaisir).

Sommaire

INTRODUCTION.....	8
PREMIÈRE PARTIE : LES BIBLIOTHÈQUES ET LE FILM D'INTÉRÊT RÉGIONAL.....	10
1. QU'EST-CE QU'UN FILM D'INTÉRÊT RÉGIONAL ?.....	11
1.1. <i>Le film : définition</i>	11
1.2. <i>Le film d'intérêt régional : un problème de genre et d'aire géographique</i>	12
1.3. <i>Typologie des films d'intérêt régional</i>	14
1.3.1 Le film professionnel	15
1.3.1.1 Le long métrage et le court métrage de fiction ayant pour cadre une région identifiée.....	15
1.3.1.2 Le documentaire.....	15
1.3.1.3 Le film d'actualité	16
1.3.1.4 Le film de promotion.....	16
1.3.1.5 Les captations.....	17
1.3.1.6 Le film de formation.....	17
1.3.1.7 Le film institutionnel.....	17
1.3.2 Le film non professionnel.....	18
1.3.2.1 Le film de famille.....	18
1.3.2.2 Le film « amateur »	18
1.3.2.3 Le film scolaire et universitaire	18
1.3.2.4 Le film d'atelier.....	19
1.3.2.5 Le film expérimental	19
1.3.2.6 Le film militant	19
2. LA COLLECTE DES FILMS D'INTÉRÊT RÉGIONAL EN FRANCE	20
2.1. <i>Les trois organismes détenteurs du dépôt légal</i>	20
2.1.1 Le Centre national de la cinématographie.....	21
2.1.2 L'Institut national de l'Audiovisuel.....	21
2.1.3 La bibliothèque nationale de France	22

2.2.	<i>Les cinémathèques</i>	23
2.3.	<i>Les archives</i>	24
2.4.	<i>Conclusion</i>	25
3.	LE FILM D'INTÉRÊT RÉGIONAL DANS LES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES	25
3.1.	<i>Méthode d'enquête</i>	25
3.2.	<i>Résultats de l'enquête</i>	26
3.2.1	Collections	26
3.2.2	Acquisitions et veille documentaire	27
3.2.3	Communication et mise en valeur.....	29
3.3.	<i>Deux bibliothèques aux collections particulièrement développées :</i> <i>Montpellier et Toulouse</i>	30
3.3.1	La Médiathèque Fellini à Montpellier.....	30
3.3.2	La BMVR de Toulouse.....	32
3.3.2.1	Les films numérisés consultables sur poste multimédia.....	33
3.3.2.2	La base de données de l'actualité régionale	35

DEUXIÈME PARTIE : LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DE FILMS D'INTÉRÊT RÉGIONAL À LA B.M. DE LYON.....37

1.	ÉTAT DES COLLECTIONS	38
1.1.	<i>Un fonds solide mais stagnant</i>	38
1.2.	<i>Le poids prépondérant des documentaires sur Lyon</i>	39
1.3.	<i>Une collection axée sur le patrimoine</i>	39
2.	ÉTABLISSEMENT D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DOCUMENTAIRE	39
2.1.	<i>Définir l'aire de collecte : le Grand Lyon</i>	40
2.2.	<i>Toucher un public plus large</i>	40
2.3.	<i>Réorienter les collections pour refléter le dynamisme d'un territoire</i>	41
2.4.	<i>Diversifier l'offre : de nouveaux types de films</i>	41
3.	MISE EN PLACE D'OUTILS DE REPÉRAGE ET DE COLLECTE	42
3.1.	<i>Repérer : les outils de veille documentaire</i>	42
3.1.1	Les outils de veille traditionnels	43
3.1.1.1	La presse	43
3.1.1.2	Les catalogues de fournisseurs aux collectivités	44

3.1.2	Les nouveaux outils de veille documentaire.....	45
3.1.2.1	Les bases de données.....	46
3.1.2.2	Les sites internet et les newsletters	47
3.1.2.3	Les festivals locaux	49
3.2.	<i>Collecter : le contrat de cession de droits</i>	50
3.2.1	Le droit d’auteur et les droits voisins dans l’audiovisuel	51
3.2.2	Le contrat de cession de droits.....	53
4.	PRISES DE CONTACTS ET PROJETS : UN TRAVAIL DE TERRAIN	55
4.1.	<i>Typologie des organismes producteurs de films</i>	56
4.2.	<i>Quelques pistes d’acquisition</i>	58
4.2.1	Les maisons de production	58
4.2.1.1	Demandes de devis	58
4.2.1.2	Rencontre avec le président de Rhône-Alpes Producteurs	59
4.2.2	Les télévisions locales et régionales	61
4.2.2.1	TLM	61
4.2.2.2	Cités télévision.....	62
4.2.2.3	INA Centre-est	63
4.2.3	Le film non professionnel.....	65
4.2.3.1	Le film amateur à la MJC Monplaisir	65
4.2.3.2	Le film étudiant à l’Université de Lyon 2	66
5.	DIFFUSER POUR COLLECTER	66
5.1.	<i>Choix d’un thème</i>	67
5.2.	<i>Questions techniques</i>	68
5.3.	<i>Contacts avec les producteurs et les réalisateurs</i>	68
5.4.	<i>Forme du cycle</i>	69
5.5.	<i>Ouverture à des partenaires</i>	69
	CONCLUSION	71
	BIBLIOGRAPHIE	73
	TABLE DES ANNEXES	79

Introduction

« Dans le monde de l'audiovisuel, il n'y a que des problèmes » nous disait récemment Jacques Gesterkorn, Professeur à l'Université Lyon 2 et directeur du festival Docencourt¹ : problèmes de formats (nous sommes dans une phase de transition entre analogique et numérique), problèmes de supports (la VHS n'est pas morte, et le DVD, support grand public, n'est pas répandu chez les professionnels), problèmes de repérage (pas d'annuaire des producteurs en Rhône-Alpes), disputes entre clans (chaque coterie accusant les autres producteurs de faire du commerce et non du film), problèmes de droits (à négocier pour des diffusions hors du cercle familial), et enfin problèmes de coûts (l'audiovisuel est avant tout un secteur marchand). C'est en effet à ce nœud de problèmes que nous nous sommes confrontés pendant trois mois.

Dans le cadre de notre stage au département de la Documentation Lyon et Rhône-Alpes de la Bibliothèque municipale de Lyon, il s'agissait de développer les films d'intérêt régional.

Dans un premier temps, nous nous sommes attachés à définir ce concept somme toute assez flou : films produits dans la région ? Films parlant de la région ? Documentaires, films amateurs, films de fiction : quels genres collecter ? Ensuite nous avons procédé à un tour d'horizon des collections françaises ; si les bibliothèques ont retenu l'essentiel de notre attention, nous n'avons pu faire l'impasse sur les cinémathèques et les archives, qui ont certes des missions et des moyens différents, mais dont les pratiques peuvent éclairer les nôtres.

Dans un deuxième temps, nous avons cherché comment développer le fonds audiovisuel de la Documentation régionale. C'est ici que nous avons tout d'abord beaucoup tâonné : nous ne connaissions ni les producteurs de la région, ni les pratiques de ce milieu, ni les inimitiés entre les différents acteurs qui se gardent bien d'indiquer les noms de leurs « concurrents » lorsque vous les rencontrez. Nous ne savions pas jusqu'à quel point il fallait pousser l'enquête : fallait-il

¹ Entretien du 01/12/04.

demander des devis ? Faire miroiter des possibilités de conservation et de diffusion à la B.M. alors que nous ne faisons que de la prospection ? Comment être pris au sérieux par des professionnels pour qui « le temps, c'est de l'argent » ? Enfin, comment concilier différentes pistes de travail qui bien souvent ne se recoupent pas ?

Le résultat peut sembler assez chaotique. Il nous semble avoir bien avancé sur certains points comme la mise en place d'outils de repérage et de collecte, avec notamment le signalement de certaines bases de données trop peu utilisées dans le monde des bibliothèques et la création d'un modèle de contrat de cession de droits. Sur d'autres points, comme le repérage des producteurs et les possibilités d'acquisition, c'est un peu un « work in progress » que nous présentons ici. Trois mois ne sont pas suffisants pour établir des contacts solides et suffisamment nombreux pour mettre en place une politique d'acquisition équilibrée. Nous espérons toutefois que les pistes proposées et les méthodes prônées seront de quelque utilité à qui voudra poursuivre ce travail et faire vivre le film d'intérêt régional dans sa bibliothèque.

Première partie : les bibliothèques et le film d'intérêt régional

1. Qu'est-ce qu'un film d'intérêt régional ?

1.1. Le film : définition

Dans le vocabulaire des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, le mot « film » désigne une pellicule cinématographique (35 mm, 16 mm, Super 8 etc.), et, par extension, toute œuvre enregistrée sur ce support. Un vidéogramme² – VHS, Bétacam, Béta SP, DVD etc. – n'est pas un film. Nous nous sommes plus d'une fois heurtés à ce problème de définition, même si de plus en plus de professionnels utilisent le mot « film » au sens large en raison de la forte poussée du numérique. Pour notre part, nous utiliserons dans cette étude le mot « film » dans son acception la plus courante : développement narratif en images animées sonores, ou encore « images animées », termes souvent utilisés en bibliothèque, et que nous n'emploierons que rarement en raison de la lourdeur presque comique de l'expression « images animées d'intérêt régional ». L'important est de bien comprendre qu'aujourd'hui les supports sont en train de changer, notamment avec la réalisation de « films » en caméra numérique, ce qui veut dire qu'un DVD ne provient plus systématiquement de la numérisation d'une pellicule. Bien souvent, et surtout dans le monde du documentaire, le « film » est dès l'origine un fichier numérique, ce qui brouille la distinction traditionnelle entre support d'origine et support de diffusion.

Quant au mot « vidéogramme », « terme désignant tous les supports permettant l'enregistrement et la reproduction de documents audiovisuels, vidéocassettes ou DVD »³, il nous a semblé trop réducteur, dans la mesure où nous abordons plusieurs fois la possibilité de diffuser des documents numériques stockés sur un disque dur. Le terme « vidéogramme » fait là encore référence au support, alors

² Pour des précisions techniques sur les différents types de vidéogrammes, voir notre synthèse en annexe 6.1.

³ Editorial de Danielle Chantereau, présidente de Images en bibliothèques dans *Vidéotheques, mode d'emploi*, 2004, p. 3.

que nous avons travaillé dans une logique de contenus. Il reste maintenant à clarifier le concept de film d'intérêt régional.

1.2. Le film d'intérêt régional : un problème de genre et d'aire géographique

Pour bien positionner le problème, il convient de rappeler la politique documentaire propre à un fonds local et régional. Selon Bertrand Calenge, le fonds local est « une colonne vertébrale pour les collections », « l'élément fondateur de la bibliothèque : mémoire des écrits de et sur la collectivité locale, dépositaire des documents réalisés par les habitants de cette collectivité (...) »⁴. Si l'on transpose cette définition aux films, il s'agit bien de collecter les documents audiovisuels réalisés *par* la collectivité et *sur* la collectivité, ce qui pose deux problèmes : quels genres de films collecter (fiction, documentaire, reportage, film expérimental...) et sur quel territoire ?

Si la collection veut refléter le dynamisme d'un territoire, sa créativité et son activité économique, tous les genres de films tournés par des autochtones seront collectés, qu'ils aient été tournés dans la région ou non, qu'ils soient documentaires ou de fiction. Cependant, le bibliothécaire se heurte bien vite à la question de la veille documentaire et à celle des coûts. En effet, contrairement aux imprimés, que les bibliothèques pôles associés de la BnF reçoivent en grande partie par le dépôt légal, les films doivent faire l'objet d'une veille documentaire difficile et chronophage ainsi que d'acquisitions souvent très onéreuses. Deux solutions se présentent alors : réduire la définition de « film d'intérêt régional » aux seuls documentaires qui portent sur la région, ou réduire l'ère de collecte. Comme nous le verrons plus loin, les bibliothèques que nous avons contactées ont observé l'une ou l'autre de ces politiques, voire les deux à la fois lorsqu'elles disposaient de budgets très limités. Quant à nous, il nous a très vite semblé qu'il serait dommage de « recadrer » notre sujet d'étude sur le seul film documentaire. En effet, si le département de la Documentation régionale veut remplir son rôle de

reflet de la vie du territoire, il doit proposer à ses usagers des collections aussi diversifiées et représentatives que possible. C'est donc sur la notion de territoire que nous nous sommes penchés.

Afin de trouver des critères pertinents pour définir l'ère de collecte, nous nous sommes appuyés sur la distinction entre « fonds local » et « fonds régional » faite par Noé Richter en 1963, et reprise par François Hauchecorne en 1978⁵. Le fonds local est le seul fonds qui tende à l'exhaustivité ; le bibliothécaire n'édicte pas de critères de choix de l'ordre de la qualité ou de la pertinence, mais essaie de collecter le plus de documents possibles sur le territoire correspondant au fonds local.

Nous n'apprenons rien aux bibliothécaires municipaux en disant qu'un fonds local réduit aux seuls travaux originaux serait insignifiant. La richesse et la valeur de l'information qu'il apporte provient précisément du fait qu'il accueille libéralement les « ouvrages de circonstance, les plagiats, les simples résumés et autres productions » inutiles sans doute au progrès de l'histoire, mais certainement indispensables à la connaissance d'un milieu. Ces publications, ce sont les sédiments que dépose l'activité multiforme d'une collectivité. Elles ne touchent pas nécessairement des sujets locaux⁶.

C'est l'histoire et le bon sens qui fixent les délimitations du fonds local. Le plus souvent, un fonds préexistait à la création de la bibliothèque, qui portait sur la ville et son développement : ainsi, le fonds Coste à la Bibliothèque municipale de Lyon⁷. Avec l'essor de l'intercommunalité⁸, l'on peut considérer que, dans bien des cas, le fonds local s'étend au groupement de communes au cœur duquel se trouve la bibliothèque. Dans notre étude, nous avons concentré nos recherches sur les cinquante-cinq communes du Grand Lyon.

Quant au fonds régional, il ne peut, lui, tendre à l'exhaustivité pour des raisons évidentes de veille documentaire et de moyens. C'est ici que redeviennent

⁴ B. Calenge. *Les politiques d'acquisition*, 1994, p. 176.

⁵ N. Richter. « La documentation locale ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1963, n° 5, p. 201-207.

⁶ F. Hauchecorne. « Le fonds local et régional ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1982, t. 27, n° 1, p. 25-30.

⁷ N. Richter. « La documentation locale ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1963, n° 5, p. 203.

⁸ Jean-Antoine-Louis Coste (1784-1851), magistrat, s'était attaché à rassembler tous les ouvrages sur Lyon : éditions rares du XVIe siècle, ouvrages de bibliophilie, brochures, manuscrits (correspondances, procès-verbaux, ordonnances de police, affiches, journaux).

pertinents des critères de sélection tels que la qualité de la production, la renommée de l'auteur ou le sujet traité. Les circonstances peuvent également faciliter la collecte, par exemple l'existence, en Rhône-Alpes, d'une association des producteurs indépendants qui permet de toucher une dizaine de producteurs installés à Lyon, mais aussi à Grenoble, Valence ou Lussas, par un seul contact. Par contre, il sera impossible de collecter systématiquement les petites productions locales de l'Isère ou de l'Ardèche.

1.3. Typologie des films d'intérêt régional

Afin de n'omettre aucun genre de films, nous avons élaboré, avec l'aide de Gérard Vial⁹, directeur de la Cinémathèque de Saint-Étienne, une typologie des films d'intérêt régional. Notre première intention était de tenter la collecte systématique de chaque genre, mais nous nous sommes rendu compte que les bibliothèques ne pouvaient matériellement pas tout collecter. En effet, pour collecter du film de famille, par exemple, il faut lancer une grande campagne dans la presse locale afin d'inciter les particuliers à déposer leurs œuvres, quels qu'en soient le support et la qualité, en échange d'une VHS. Pour cela, il faut être équipé et disposer de personnel compétent et disponible. En fait, il s'avère très vite que seul une cinémathèque peut collecter du film d'amateur : elle seule, en effet, est susceptible de disposer du matériel nécessaire pour effectuer des transferts de supports, souvent coûteux, et d'avoir un personnel suffisamment formé aux techniques audiovisuelles.

Par contre, cette typologie nous a permis de guider nos recherches et de penser à des types de films auxquels nous n'aurions jamais pensé sinon. En ce qui concerne les films professionnels, nous avons pu identifier et contacter des producteurs de tous les genres décrits. Quant aux films non professionnels, mis à part les films de famille et les films expérimentaux, nous avons pu, là encore, identifier des sources et contacter des réalisateurs.

⁸ Les lois du 6 février 1992 et du 12 juillet 1999 (loi « Chevènement ») ont permis l'essor de l'intercommunalité. Le projet de loi actuel (loi « Raffarin ») prévoit le renforcement des EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale). Pour plus de détails, voir « Décentralisation, État et territoires », *Cahiers français* n° 318.

⁹ G. Vial. *Les collections de films régionaux, de l'archivage à la diffusion*. 1998

1.3.1 Le film professionnel

Réalisé dans le cadre d'une société de production, le film professionnel est à visée commerciale (le professionnel vit, au moins partiellement, de son travail.)

1.3.1.1 Le long métrage et le court métrage de fiction ayant pour cadre une région identifiée.

Ce type de film est souvent co-produit par la région où il a été tourné. Par exemple, en Rhône Alpes, la société de production Rhône Alpes cinéma, créé en 1990 par Roger Planchon, subventionne, dans le cadre de l'aide à la création, des films prenant pour cadre la région. Ses actions sont financées par le Conseil général, en partenariat avec le Centre national de la cinématographie (CNC). Pendant notre stage est sorti le film *Brodeuses*, d'Éléonore Faucher, tourné au studio 24 à Villeurbanne ainsi que dans la région. A ce titre, il a bénéficié des subventions de Rhône-Alpes cinéma.

1.3.1.2 Le documentaire

Selon le *Trésor de la langue française*¹⁰, un documentaire est un « film, généralement de court ou moyen métrage, à caractère informatif ou didactique, présentant des documents authentiques sur un secteur de la vie ou de l'activité humaine, ou sur le monde naturel. » Ses principales caractéristiques sont donc l'objectivité qu'il vise dans la présentation de son sujet, ainsi que la qualité de l'information fournie.

Il existe de nombreux producteurs de films documentaires, à l'échelle nationale (ARTE, la Cinquième, Canal +, Planète...) comme à l'échelle locale (télévisions locales, sociétés de production, mais aussi musées, centres culturels, etc.).

¹⁰ *Trésor de la langue française informatisé*, sur <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>

1.3.1.3 Le film d'actualité

Il se distingue du documentaire en ce qu'il n'est pas une synthèse sur un sujet prédéfini, mais un témoignage à chaud sur les événements du quotidien. L'actualité en région est déjà partiellement collectée par l'INA, responsable de la conservation systématique de toutes les émissions de France 3. Quant à la production d'autres chaînes locales, aucun organisme n'est pour l'instant responsable de leur archivage, et elles-mêmes ne conservent pas systématiquement leurs produits, pour des raisons de coût évidentes.

1.3.1.4 Le film de promotion

Sa principale caractéristique est son absence d'objectivité, puisqu'il est, par définition, « orienté ». Cependant, il constitue souvent le seul document existant dans les domaines énumérés ci-dessous, et représente à ce titre un témoignage précieux sur son objet, son époque, mais aussi sur son commanditaire.

- *Le film de promotion d'un territoire*

Bien qu'il se présente souvent sous l'aspect d'un film documentaire, ce type de film vante exclusivement les points positifs d'une ville, d'un département, d'un territoire donné... Il est souvent commandité par une municipalité (via l'office du tourisme) ou une collectivité territoriale.

- *Le film politique*

Produit principalement en période électorale par les mairies ou les partis politiques, ce genre de film fait la promotion d'un candidat, retrace éventuellement son bilan, présente son programme. C'est un témoignage précieux sur la vie politique locale, qui peut intéresser le politologue, l'historien ou le simple citoyen pendant des années.

- *Le film d'entreprise*

Particulièrement à l'honneur depuis quelques années, puisqu'il a désormais son festival – en juin au Creusot¹¹ – et ses archives nationales¹², le film d'entreprise, commandité par la direction et à visée promotionnelle, est bien souvent le seul document visuel existant sur la vie d'une entreprise.

1.3.1.5 Les captations

Il s'agit de simples enregistrements audiovisuels de spectacles (pièces de théâtre, chorégraphies, opéras, concerts, etc.), de manifestations publiques, d'entretiens ou de conférences. A chaque fois, il s'agit d'un unique événement, filmé sans commentaires.

1.3.1.6 Le film de formation

Produit le plus souvent par des centres de formation pour adultes ou par les CRDP (Centres régionaux de documentation pédagogiques), c'est un support de cours, un outil pédagogique. Il peut contenir des éléments intéressants pour la mémoire des régions (techniques anciennes, cadre de vie, méthodes...). Par exemple, le CRDP Lyon a produit plusieurs DVD sur la Gaule romaine, en s'appuyant principalement sur les vestiges de la région et du sud-est.

1.3.1.7 Le film institutionnel

Comme son nom l'indique, le film institutionnel est produit par une institution : ministère, région, département, caisse de sécurité sociale, préfecture, SNCF etc.

¹¹ Voir l'article « Le film d'entreprise s'affiche », *Le monde initiatives*, sept. 2004

1.3.2 Le film non professionnel

Cette catégorie, dont l'appellation n'est certes pas satisfaisante, regroupe des types de films très différents, du « film de famille »¹³ au film d'atelier, du film tourné par des scolaires ou des étudiants à l'art vidéo. Une même caractéristique les rassemble : ils n'ont pas de visée commerciale, et leur réalisateur (individu ou collectif) ne vit pas de ce travail.

1.3.2.1 Le film de famille

Tourné en amateur dans le cadre familial, le film de famille présente, a posteriori, un témoignage précieux sur la vie et les mœurs des simples citoyens à une époque donnée.

1.3.2.2 Le film « amateur »

Nous entendons par cette appellation les films tournés par des non professionnels dans le cadre de clubs, de MJC's, d'associations, etc. De qualité inégale, ils peuvent couvrir toutes sortes de domaines, s'intéresser à la vie du quartier où ils ont été produits, tendre vers le film expérimental ou le film militant, vers le documentaire ou la fiction...

1.3.2.3 Le film scolaire et universitaire

Nous incluons dans cette catégorie les films produits par des élèves dans le cadre d'ateliers proposés par les lycées ou collèges, ainsi que les films d'étudiants, qui, s'ils sont normalement d'un meilleur niveau, n'en constituent pas moins des « essais », des premiers pas dans ce qui pourra devenir, ou non, une carrière de

¹² L'ANATEC : Archives nationales audiovisuelles du travail, des entreprises et des collectivités, au Creusot. Site internet : <http://www.anatec.org/pages/accueil.html>

¹³ Nom donné par Roger Odin aux films amateurs tournés dans le cadre familial. Voir Odin 1995

cinéaste. De plus, un nombre croissant de formations propose une initiation à la vidéo à des étudiants qui ne se dirigent pas vers les métiers du cinéma.

1.3.2.4 Le film d'atelier

Il s'agit d'un film réalisé par des non professionnels encadrés par un réalisateur, qui leur fournit des pistes de réflexion, un thème, une structure, et des conseils techniques. Ce travail peut être réalisé avec des scolaires, mais aussi avec des détenus, des personnes en difficulté etc.

1.3.2.5 Le film expérimental

Encore appelé film d'essai ou film de recherche, ce type de film met l'accent sur les possibilités plastiques et techniques du médium en effectuant un travail particulier de l'image et du son. Ces films sont souvent produits dans les écoles d'art plastique, et dans les milieux artistiques en général.

1.3.2.6 Le film militant

Selon les termes même de Gérard Vial¹⁴, « les films que l'on peut appeler "militants" sont réalisés hors des structures de la production officielle par des acteurs de la vie sociale pour promouvoir des idées, des actions de défense, de critiques dans le cadre politique, du terrain de la revendication sociale... On trouve parmi ses acteurs des syndicalistes, des militants politiques, des écologistes, mais aussi des bénévoles qui défendent des positions sur les SDF, l'antiracisme, les aides humanitaires, les chômeurs, etc. » On trouvera donc des films de ce type dans les associations.

De ce long travail de définition il ressort que le film d'intérêt régional dépasse de beaucoup la simple notion de documentaire, et que si la bibliothèque veut donner à

ses usagers un reflet à peu près fidèle de la création locale, voire régionale, elle doit opérer une veille documentaire non seulement sur les films professionnels, mais aussi sur les films non professionnels, dont le repérage est encore plus difficile dans la mesure où ils bénéficient de très peu de publicité et de lieux de diffusion.

Nous allons maintenant faire un tour d’horizon des pratiques des bibliothèques face à cet objet multiple.

2. La collecte des films d’intérêt régional en France

Quels sont les organismes qui collectent les films régionaux – professionnels ou non – en France ? Ces collections sont-elles exhaustives ? Sont-elles accessibles à un large public ? Ces questions peuvent sembler dépasser le cadre de notre étude, puisque notre sujet porte sur le développement d’un fonds dans une bibliothèque municipale, mais il nous a semblé important de faire un rapide tour d’horizon des collections françaises afin de mieux inscrire la bibliothèque publique dans son environnement et de mieux cerner ses missions.

2.1. Les trois organismes détenteurs du dépôt légal

En 1975, une première loi a instauré le dépôt légal des documents audiovisuels et multimédia, suivie, en 1977, par une loi instaurant celui des « œuvres cinématographiques », puis des vidéogrammes en 1985.

La loi du 20 juin 1992¹⁵ et le décret d’application du 31 décembre 1993 ont clarifié et modernisé le dispositif du dépôt légal en confiant à trois organismes la collecte des documents audiovisuels : le Centre national de la cinématographie (CNC), l’Institut national de l’Audiovisuel (INA) et la Bibliothèque nationale de France.

¹⁴ G. Vial. *Les collections de films régionaux, de l’archivage à la diffusion*. 1998, p. 44

¹⁵ C’est la loi n° 92-546 relative au dépôt légal des documents imprimés, graphiques, photographiques, photographiques, sonores, audiovisuels et multimédia.

2.1.1 Le Centre national de la cinématographie

Organisée par la BnF de 1977 à 1993, la collecte des films sur support photochimique est désormais assurée par le CNC. A ce titre, il est chargé par l'État de mettre en œuvre la collecte et la conservation des films, la constitution et la diffusion de bibliographies et filmographies nationales ainsi que la consultation des documents par les chercheurs. Le dépôt légal se fait aux Archives du film, à Bois d'Arcy. L'obligation légale de dépôt concerne les producteurs de films français et distributeurs de films étrangers diffusés en salles, courts et longs métrages, ainsi que les commanditaires de films publicitaires ou institutionnels.

Depuis 1977, 18.886 titres ont été déposés : 5.158 longs métrages, 3.099 courts métrages cinéma, 5.043 films institutionnels et 5.586 films publicitaires. En 2002, 1.205 titres ont été déposés, dont 511 longs métrages, 442 courts métrages, 76 institutionnels et 176 films publicitaires.

Ces chiffres très modestes révèlent immédiatement les lacunes du dépôt légal. En effet, malgré l'obligation légale de déposer, beaucoup de producteurs s'en abstiennent, ce dont nous nous sommes rendus compte en discutant avec eux. Ainsi, la majeure partie des producteurs rhône-alpins que nous avons rencontrés n'envoyaient pas leurs films à la CLC.

2.1.2 L'Institut national de l'Audiovisuel

L'INA (Institut national de l'audiovisuel) a deux missions¹⁶ : d'une part, depuis 1995, il reçoit le dépôt légal de toutes les émissions de radio et de télévision du territoire français¹⁷ ; d'autre part, il est responsable de l'archivage patrimonial des

¹⁶ Ces informations s'appuient principalement sur l'article de Dominique Saintville, « l'archivage des programmes de télévision : l'exception française », in Guy Hennebelle (dir), *Les archives du cinéma et de la télévision* (2002), sur le rapport d'activité de l'INA et une plaquette d'information qui nous ont été fournies par l'INA Centre-est, sur son site internet (<http://www.ina.fr/archives/fonds/fonds-regions/ina-lyon.fr.html>) ainsi que sur notre entretien avec Jérôme Gouy, directeur de l'INA Centre-est le 12/10/04. Qu'il soit ici remercié du temps qu'il nous a généreusement accordés pour nous exposer les missions et les projets de son institution.

¹⁷ Tous les programmes des diffuseurs hertziens de télévision sont actuellement captés en numérique, ainsi que douze chaînes du câble et dix-sept chaînes de radio. L'INA effectue aussi des captations des chaînes thématiques et de quelques chaînes régionales.

émissions des chaînes du service public. Pour ce faire, l'INA devient propriétaire des droits de toute émission diffusée sur une chaîne de service public (les stations de radio France ainsi que de France télévision) au bout d'un mois à compter de sa date de diffusion. Les six antennes de l'INA en région (Lille, Lyon, Marseille, Rennes, Strasbourg, Toulouse) conservent les programmes des radios et télévisions publiques régionales depuis la RTF jusqu'à France 3 et France Bleue aujourd'hui. Les fonds télévision de l'INA représentaient en 2003 430.000 heures de programmes au titre du dépôt légal et 535.000 heures au titre des archives professionnelles, dont 40 % issues des fonds régionaux. Cela représente une très grande richesse en ce qui concerne le film d'intérêt régional, notamment grâce aux émissions de France 3 régions. Cependant, les télévisions locales, qui présentent parfois une ligne éditoriale différente, voire plus politique ou plus engagée, ne sont pas collectées (ou seulement à titre exceptionnel) : TLM et Cité Télévision (Villeurbanne) ne sont pas captées par l'INA Centre-est, par exemple. Les conditions de consultation sont très restrictives, puisque l'accès de l'Inathèque (dans l'enceinte de la BnF) est réservé aux chercheurs.

2.1.3 La bibliothèque nationale de France

Depuis 1975, la BnF est responsable du dépôt légal des vidéogrammes, cassettes puis DVD. Elle possède une collection de 125.000 vidéos : 60.000 fictions, 48.000 documentaires, 8.000 captations de spectacles vivants et vidéos musicales, enfin 9.000 spots publicitaires. Les productions non commerciales sont soumises au dépôt légal au même titre que les productions commerciales, mais, là encore, la loi est loin d'être respectée, ce qui entraîne de grandes lacunes dans les collections. Comme pour le CNC, les producteurs en région sont loin d'envoyer systématiquement leurs vidéogrammes à la BnF, même s'ils déposent de façon ponctuelle : la lettre du département de l'audiovisuel de juillet 2004¹⁸ nous a appris

¹⁸ *Actualités de l'audiovisuel à la Bibliothèque nationale de France* : Lettre électronique n° 1, juillet 2004. [En ligne].

que la Compagnie Lyonnaise de Cinéma avait fait un important dépôt de sa production sur la musique et le cinéma.

Là encore, les documents issus du DL ne sont consultables que sur accréditation.

Les films produits en région n'étant pas systématiquement collectés au titre du dépôt légal, soit parce que les producteurs n'en font pas la démarche, soit parce que ce sont des films non professionnels (films de famille, films étudiants etc.), les cinémathèques ont souvent procédé à des opérations de sauvegarde du patrimoine régional.

2.2. Les cinémathèques

Toutes les cinémathèques ne s'intéressent pas aux films produits dans leur région ; l'Institut Lumière, par exemple, a pour fonction principale d'organiser des programmations du patrimoine cinématographique mondial. Il a certes recueilli quelques dons de particuliers, mais les bobines sont simplement conservées. La Compagnie Lyonnaise de Cinéma y avait déposé ses archives filmiques en 2001, date de son déménagement, mais elle les a presque toutes reprises cette année. Les pellicules nitrate des frères Lumières, très inflammables, ont quant à elles été envoyées aux Archives du film à Bois d'Arcy.

La cinémathèque de Saint-Étienne, par contre, a été très dynamique dans les années quatre-vingt en matière de collecte de films d'amateurs. En 1981, elle a lancé l'opération « Stéphanois, à vos greniers ! », grâce à laquelle elle a collecté et transféré sur support VHS les archives familiales de nombre d'habitants. En juillet 1997, Canal + a réalisé un montage de quelques-uns de ces films pour son documentaire *Saint-Étienne, ciné-mémoire d'une ville ouvrière*.

La cinémathèque de Bretagne, créée en 1986, a pour mission d'inventorier, de recueillir, de sauvegarder et de diffuser le patrimoine cinématographique breton – cinéma amateur, militant ou professionnel. Elle a ainsi recueilli les dépôts de mairies, d'organismes publics comme le Centre de commerce et d'industrie du Morbihan, d'entreprises comme les Chantiers de l'Atlantique ou le Crédit agricole, d'associations, de syndicats ou de cinéastes amateurs.

Le Forum des Images, ex-vidéothèque de Paris, collecte quant à lui tout type de film, fiction ou documentaire, émission télévisée ou film amateur, sur Paris et sa banlieue. Elle possède à ce jour plus de 6.500 titres, tous mis à la disposition du public en consultation sur place.

2.3. Les archives

Les archives municipales et départementales ont pour mission de conserver les documents institutionnels, mais acquièrent également des fonds privés, « œuvres du travail ». Dans ce cadre, elles sont susceptibles de conserver des vidéogrammes, notamment des films institutionnels, et, selon les politiques propres à chaque établissement, des films représentatifs de la vie du territoire qu'elles couvrent. Nous n'avons pu faire le tour de tous les établissements de France, et nous nous sommes cantonnés à deux exemples. A Lyon tout d'abord, ni les archives municipales ni les archives départementales du Rhône ne sont équipées pour communiquer au public des vidéogrammes. Le deuxième établissement a un projet de construction qui réunirait la section moderne et la section ancienne dans un même bâtiment qui disposerait cette fois des équipements nécessaires à la communication et à la mise en valeur des documents audiovisuels.

Par contre, les archives départementales du Bas-Rhin, à Strasbourg, ont effectué depuis plusieurs années un important travail de collecte de films tournés *par* ou *sur* des Alsaciens. Les films (environ 1.100) ont été collectés sur tout support, du super 8 au 35 mm, et le transfert sur support DVCAM a été sous-traité auprès d'une entreprise. L'ouverture du nouveau bâtiment, prévue en 2007, permettra de mettre en valeur ces documents qui retracent la mémoire de l'Alsace à travers des films de famille, des films d'entreprises et des films institutionnels. De plus, un partenariat a été passé avec la médiathèque de la Défense afin que les archives de l'armée concernant l'Alsace soient numérisées et disponibles aux archives départementales.

2.4. Conclusion

Si certaines régions comme la Bretagne, l'Alsace ou la région parisienne disposent d'un organisme de collecte qui s'est donné pour mission de sauvegarder et de diffuser les productions audiovisuelles locales, Lyon et le département du Rhône souffrent manifestement de l'absence d'un tel organisme. Face à une telle pénurie, le département de la Documentation régionale de la Bibliothèque municipale de Lyon paraît bien avoir un rôle à jouer. Si la bibliothèque n'a pas pour l'instant les moyens techniques et humains d'une cinémathèque pour collecter tous les supports (16 mm, Super 8, DVCAM...), elle peut cependant offrir au public un reflet de la création locale en travaillant étroitement avec les producteurs, les étudiants ou encore les associations. Dans un projet à long terme, elle pourrait travailler en partenariat avec les Archives départementales et l'Institut Lumière afin de pratiquer la collecte systématique de films de famille et de films d'archives.

3. Le film d'intérêt régional dans les collections des bibliothèques publiques

3.1. Méthode d'enquête

Pour faire un tour d'horizon de l'importance de l'audiovisuel dans les fonds régionaux des bibliothèques françaises, nous avons tout d'abord envoyé un questionnaire mél à la liste de discussion Biblio-fr¹⁹ ainsi qu'aux vingt bibliothèques pôles associés de la BnF (hors Bibliothèque municipale de Lyon). En effet, nous avons pensé que c'était dans ces bibliothèques, qui avaient toutes un fonds régional développé, que nous avions le plus de chance de trouver des films d'intérêt régional. Toutefois, nous nous sommes également permis une incursion hors de nos frontières en contactant la bibliothèque cantonale et universitaire de

¹⁹ Site internet : <http://listes.cru.fr/wws/info/biblio-fr> . Notre message est passé le jeudi 23 septembre 2004. Il est reproduit dans l'annexe...

Lausanne, dont le fonds vaudois est particulièrement important. De plus, cette bibliothèque participe à des projets transfrontaliers, notamment au site de politique documentaire Poldoc²⁰.

Aucune réponse ne nous est parvenue par Biblio-fr, surchargé de demandes pressantes de conservateurs stagiaires en cette période d'intense activité « ensibienne ». Pour compléter les sept réponses qui nous sont parvenues des bibliothèques détentrices du DL, nous avons conduit l'enquête par téléphone auprès des treize restantes.

Enfin, nous nous sommes longtemps entretenus avec Arnaud Belbeoc'h, bibliothécaire à la Médiathèque Fellini de Montpellier et nous nous sommes rendus à la BMVR de Toulouse, qui venait de mettre en place un dispositif novateur de diffusion de films. Ces deux bibliothèques présentant des cas particulièrement intéressants, nous les détaillons plus bas.

3.2. Résultats de l'enquête

3.2.1 Collections

Sur les vingt bibliothèques françaises contactées²¹, treize possèdent moins de dix vidéogrammes d'intérêt régional. Nous incluons dans ce groupe une bibliothèque qui possède quarante VHS, mais sans les droits, et qui ne les communique donc pas au public. Il faut noter que parmi ces treize bibliothèques, deux souffrent de leur organisation sur deux sites : bibliothèque d'étude d'une part, où se trouve le fonds régional, constitué exclusivement de documentation papier, et médiathèque publique d'autre part, à vocation généraliste.

Deux bibliothèques possèdent entre cinquante et cent vidéogrammes, principalement des VHS, même si désormais les acquisitions se font en DVD lorsque c'est possible.

²⁰ Site internet : <http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/index.php>

²¹ Les détails de l'enquête bibliothèque par bibliothèque sont reproduits dans l'annexe 1.2.

Enfin, cinq bibliothèques possèdent entre trois cents et quatre cents films. Parmi elles, trois ont un fonds constitué de VHS et de quelques DVD exclusivement, tandis que deux possèdent différents supports cassettes (Bétacam, U-matic...) et des heures de film numérisé : il s'agit de la médiathèque Fellini à Montpellier et de la BMVR de Toulouse, sur lesquelles nous reviendrons ultérieurement. La bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne entre également dans cette dernière catégorie, avec quatre cents VHS et quelques DVD concernant le canton de Vaud.

3.2.2 Acquisitions et veille documentaire

Les treize bibliothèques n'ayant pratiquement pas de vidéogrammes d'intérêt régional ont obtenu les leurs par les catalogues de diffusion comme l'ADAV, la Colaco ou le catalogue de la DLL ; ou encore par des dons (mais dans ce dernier cas, les droits de consultation sur place ou de prêt ont rarement été négociés avec le donateur). Parmi les deux bibliothèques ayant entre cinquante et cent documents, l'une d'elles passe uniquement par l'ADAV, l'autre achète aussi auprès de producteurs locaux. Toutes les deux déclarent acquérir entre cinq et dix films par an. Quant aux bibliothèques qui ont un fonds plus important, les situations sont assez diverses. L'une d'elles, la BMVR de Marseille, qui possède un total d'environ quatre cent cinquante documents, ne passe désormais plus que par la Colaco pour ses acquisitions, ce qui entraîne une stagnation de son fonds. En effet, ce dernier a été constitué grâce à l'association Mémorimages, qui prenait en charge la collecte et la négociation des droits pour les films du et sur le grand sud pour les institutions culturelles. Cette association, qui existe toujours²², a cessé cette activité, que la bibliothèque ne peut assumer par manque de temps et de moyens. Les quatre autres bibliothèques acquièrent entre trente et quarante titres par an. Une bibliothèque, apparemment peu soucieuse des questions juridiques, se

²² L'association est basée à Istres. Elle éditait un catalogue, *Sélection audiovisuelle du sud*, qui comprenait plus de cinq cent titres. Aujourd'hui, elle continue à produire des documentaires coproduits par et diffusés sur les chaînes locales. Voir son site internet <http://www.memorimages.com/>. Nous avons contacté son codirecteur, Wim Kloosterman, qui nous a confirmé ces informations.

fournit à la Fnac et dans un magasin spécialisé dans les productions régionales. De même, une grande partie de son fonds provient d'un accord limité dans le temps avec FR 3, mais comme l'INA détient tous les droits des chaînes du service public, il semblerait que la bibliothèque travaille dans l'illégalité... Quant à la BMVR de Limoges, elle acquiert les films de l'ADAV, mais aussi d'associations du Limousin ou de particuliers ; elle a en outre un partenariat avec l'association TéléMillevaches à Faux-la-Montagne (Creuse), dont elle acquiert l'émission mensuelle « Le magazine du Plateau (de Millevaches) ». Ce type de partenariat semble être le plus à même de constituer des fonds solides et cohérents, et vraiment représentatifs de la région. Nous n'avons rencontré la même démarche qu'à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, qui n'est toutefois pas soumise aux rigueurs du droit français, et peut acheter des « copies officielles d'émissions » auprès de la Télévision suisse romande. Par exemple, cette année le fonds vaudois a pu acquérir une série de « grands entretiens » (une soixantaine d'émissions) faisant le portrait de personnalités vaudoises.

Pour les bibliothèques les plus dynamiques, la veille documentaire constitue un travail soutenu. Il s'agit bien sûr de dépouiller la presse régionale à l'affût des nouvelles parutions, les catalogues de l'ADAV et de la DLL, mais aussi de rencontrer des réalisateurs (certains viennent au département de la Documentation régionale pour faire des recherches avant tournage), de fréquenter les festivals régionaux et de connaître les associations locales. Ce travail est particulièrement développé à la Montpellier et à Lausanne, où Brigitte Steudler, responsable du fonds vaudois, participe à des rencontres multimédias et adhère, à titre personnel, à une association productrice de documentaires. Dans tous les cas, le bouche-à-oreille est une source essentielle d'information et de collecte des films. Il faut avoir un pied dans le monde de l'audiovisuel pour être au courant des dernières productions et négocier dans les meilleures conditions les cessions de droits.

3.2.3 Communication et mise en valeur

En matière de communication, les sept bibliothèques ayant un fonds de films d'intérêt régional pratiquent la consultation sur place, et ce dans des conditions diverses : cinq ont un ou plusieurs postes équipés de casques audio dans la salle de lecture, une bibliothèque possède une salle réservée à la consultation des documents spéciaux (cartes, estampes et vidéogrammes) ; enfin, nous reviendrons sur le cas de la Médiathèque Fellini, entièrement dédiée au film.

Sur ces sept établissements, trois pratiquent le prêt, auxquelles on peut ajouter la Bibliothèque de Lausanne.

C'est en matière de mise en valeur que les bibliothèques sont le moins actives. A part la Médiathèque Fellini, toutes les autres, y compris les BMVR de Toulouse et de Limoges, se contentent bien souvent d'une mise à disposition des ressources au public, sans valorisation particulière. Deux bibliothèques déclarent utiliser ponctuellement un vidéogramme projeté en boucle pour « illustrer » une exposition²³, mais le film n'est jamais considéré comme une œuvre en soi : tout au plus comme une illustration (marginale) d'un propos (sérieux). Trois établissements intègrent les vidéogrammes au présentoir des nouveautés dans la salle de lecture, et la Bibliothèque de Lausanne déclare même avoir cessé les projections il y a quelques années car elles n'attiraient pas le public.

²³ C'est le cas de la BNU de Strasbourg, qui donne comme exemple la projection d'un film sur Claude Vigée dit Le Lorrain lors d'une exposition qui lui fut consacrée.

3.3. Deux bibliothèques aux collections particulièrement développées : Montpellier et Toulouse

3.3.1 La Médiathèque Fellini à Montpellier

La Médiathèque Fellini²⁴ fait partie de la Médiathèque centrale d'agglomération Emile Zola. Sa particularité est d'être entièrement dédiée au cinéma, avec une salle à la lumière tamisée adaptée au visionnement de films. Soixante-quinze postes de consultation sur place permettent de regarder environ 8.000 films, dont 3.500 fictions, 3.000 documentaires et 1.000 films pour la jeunesse. Les collections comprennent tous les supports (Bétacam, U-matic, VHS, DVD...).

Trois salles de projection (35, 45 et 110 places) permettent de mettre en valeur les films par des cycles hebdomadaires. De plus, la médiathèque est partenaire du Festival international du cinéma méditerranéen²⁵ : elle participe à la présélection des films de la compétition « Documentaires ».

La médiathèque bénéficie d'un fort taux de fréquentation. Le réseau montpelliérain compte 40.000 abonnés, et en 2003 le nombre de consultations sur place à la médiathèque Fellini a été de 26.000. Le prêt rencontre également un vif succès, avec 60.000 prêts de DVD en 2003. Tout cet environnement est favorable au développement des collections de films d'intérêt régional, puisque la médiathèque touche déjà un public cinéphile. Le film produit en région ou sur la région côtoie des productions d'échelon national ou international, et ce mélange permet sa mise en valeur en tant qu'œuvre à part entière, et non plus en tant que simple appendice à des collections papier.

Le fonds régional compte environ 350 films, principalement des documentaires, ainsi que quelques films de cinéma expérimental. Tous sont en consultation sur place uniquement. Ils sont généralement achetés hors marché par contrats spécifiques. Les tarifs des producteurs locaux sont très variables, mais ils

²⁴ Pour toutes ces informations, nous remercions vivement Arnauld Belbeoc'h, qui s'est entretenu longuement avec nous au téléphone, et a accepté de relire cette présentation et d'en corriger les inexactitudes.

atteignent souvent des prix deux fois plus élevés qu'au catalogue de l'ADAV²⁶ et peuvent même aller jusqu'à 50 € / minute, si bien qu'il est toujours difficile de défendre un budget de hors marché pour l'achat de films régionaux.

Les collections comprennent également, depuis 2000, le fonds Télé-soleil : seize heures de programme de cette télévision locale, numérisées en MPEG 1²⁷ et diffusées sur les postes de consultation. Cependant, ces émissions, qui ont aujourd'hui vieilli et ne bénéficient d'aucune mise en valeur, ne sont pas tellement consultées.

La veille documentaire est particulièrement intéressante à Montpellier, puisqu'elle est fondée sur des rencontres entre bibliothécaires et professionnels de l'audiovisuel. Les producteurs viennent présenter leur catalogue, et des projections publiques sont organisées en avant-première en présence du réalisateur, avant la diffusion du documentaire à la télévision (France 3 ou Arte le plus souvent). Ce canal de diffusion est très apprécié par les professionnels, puisque hors une ou deux télédiffusions, leurs documentaires ont souvent peu de chances d'être vus par un large public. La médiathèque étant ainsi installée dans le paysage audiovisuel du Languedoc-Roussillon, certaines maisons de production viennent désormais y présenter leurs nouvelles créations, ce qui facilite le repérage des productions.

Depuis début 2004, une nouvelle initiative amplifie ce phénomène. Il s'agit de la création du Collectif Interprofessionnel Régional du Cinéma de l'Audiovisuel et du Multimédia en Languedoc-Roussillon (CIRCAM.LR)²⁸. Ce collectif rassemble plus d'une centaine de participants issus de différents secteurs (auteurs, scénaristes, réalisateurs, techniciens de l'image et du son, producteurs, comédiens, diffuseurs, directeurs de festivals, exploitants de salles, formateurs, éducateurs, animateurs...), dont Arnaud Belbeoc'h, bibliothécaire à la Médiathèque Fellini. Le double objectif du collectif est d'établir un inventaire exhaustif des secteurs professionnels dans la région Languedoc-Roussillon et de favoriser les échanges entre producteurs, diffuseurs et animateurs. Un annuaire des professionnels de

²⁵ La 26^e édition de ce festival, « cinémed », s'est déroulé cette année du 22 au 31 octobre. Voir le site internet <http://www.cinemed.tm.fr/>.

²⁶ Les prix moyens de l'ADAV sont les suivants : pour une VHS, 38 € TTC pour une consultation sur place ; pour un DVD, 54 €. Il est toutefois difficile d'effectuer des comparaisons vraiment significatives, dans la mesure où les prix moyens ne sont pas calculés par minute, mais par support.

²⁷ Pour des informations techniques sur les formats de numérisation, voir notre synthèse en annexe 6.2.

²⁸ Pour plus de détails, voir le site internet http://circam.lr.free.fr/rubrique.php3?id_rubrique=13.

l'audiovisuel a été récemment mis en ligne, ce qui est très utile au bibliothécaire pour faire du mailing.

La médiathèque a deux projets de numérisation, même si pour l'instant les crédits ne sont pas débloqués. Il s'agirait de numériser une partie des fonds régionaux disponibles sur DVD (une vingtaine d'heures), mais deux problèmes se posent en sus de l'absence de budget : le problème des droits (les contrats de cession de droits ne prévoient pas la possibilité de numériser les DVD achetés) et le problème de Portfolio, qui gère mal les documents numérisés.

Le cas de la Médiathèque Fellini permet de tirer les conclusions suivantes pour qui veut monter un fonds de films d'intérêt régional : d'une part il est important de s'impliquer dans la création audiovisuelle locale (rencontrer les professionnels, participer à des tables rondes...) et d'autre part il faut diffuser pour collecter, c'est-à-dire que la bibliothèque doit participer au dynamisme local en se faisant le relais des créations de sa région. En matière de films, il ne suffit pas de constituer des collections, il faut les montrer pour rendre le fonds vivant et inciter les producteurs à contacter la bibliothèque dans l'intention d'y être représentés. A la limite, on peut même imaginer que les collections deviennent une émanation, une retombée des diffusions de films. Souvenons-nous de l'expression de Noé Richter : le fonds local est constitué des « sédiments que dépose l'activité multiforme d'une collectivité. »

3.3.2 La BMVR de Toulouse

La Bibliothèque municipale à vocation régionale (BMVR) de Toulouse a choisi, quant à elle, de passer au tout numérique. Elle propose aux usagers la consultation, sur 60 postes à la médiathèque José Cabanis, de 100 heures d'archives nationales de l'INA et 50 heures de films de l'APIAMP, l'Association des producteurs indépendants de Midi – Pyrénées. 50 heures de films régionaux ont été également négociés avec l'INA de Toulouse, et trouveront leur place dans une base de

données sur l'actualité régionale. Ce sont ces deux dispositifs distincts que nous allons exposer et commenter ci-dessous.²⁹

3.3.2.1 Les films numérisés consultables sur poste multimédia

Le projet d'achat d'heures numérisées à l'INA remonte au projet de création de la BMVR de Toulouse, en 1998, ce qui explique les fonds importants qui ont pu être obtenus pour le mener à bien. Pour les deux lots de l'INA (national et régional), la BMVR a acheté les droits de cession et d'exploitation de 150 heures d'archives pour une durée de cinq ans. Le coût de l'opération, très inférieur aux tarifs habituels de l'INA, est resté secret.

- 100 heures du fonds national INA ont été acquises. Elles portent essentiellement sur les pôles d'excellence de l'INA : histoire, cinéma (avec, par exemple, des documentaires sur les grands réalisateurs comme François Truffaut), émissions qui ont fait date dans le développement de la télévision (*Apostrophes*, *Cinq colonnes à la Une...*), ainsi que quelques raretés, comme les premiers films de télévision de Jean-Luc Godard ou de Maurice Pialat. Elles comportent également des émissions d'intérêt régional, comme *Le drame cathare*, un documentaire sur Claude Nougaro, un autre sur le métro de Toulouse, etc.
- 50 heures du fonds régional INA Midi – Pyrénées ont été également négociées. La sélection a porté sur des images d'archives de 1950 à nos jours et couvre de grandes thématiques régionales telles l'urbanisme (les modifications de la ville au fil du temps), les grands travaux (le métro), les traditions locales (les Pyrénées, le Canal du midi, les marchés disparus...), les structures et événements culturels (création du centre culturel des Abattoirs, théâtres...), les entretiens avec les personnalités politiques ou

²⁹ Pour cette présentation et toutes les informations qui suivent, je tiens à remercier Charlotte Hénard, qui m'a généreusement accueillie à la BMVR de Toulouse le vendredi 8 octobre, ainsi que Florence Courtial et Bénédicte de

médiatiques. Ces heures, constituées par des extraits de journaux télévisés, trouveront leur place dans la base de données dont nous parlerons ci-dessous.

Afin de compléter cette offre et de mieux représenter la région, un accord similaire a été passé avec les dix-huit producteurs de l'APIAMP pour 50 heures de films, mais les droits de cession et d'exploitation ont été négociés avec chaque producteur à un coût moindre (2,35 € TTC) et pour une durée plus courte : trois ans. Les films de l'APIAMP portent sur des sujets de société, le sport (le rugby), sur l'art, sur diverses facettes de la région, mais comportent également quelques fictions et des films d'animation. Ils constituent un bon reflet de la production régionale.

Après accord sur le choix des films, l'INA et l'APIAMP ont assuré leur numérisation au format MPEG 1 et les ont fournis sous forme de fichiers numériques. Pour mener à bien cette opération coûteuse, l'APIAMP a obtenu des subventions du Conseil régional dans le cadre du soutien à l'audiovisuel.

Les 100 heures nationales de l'INA et les 50 heures de l'APIAMP sont consultables sur 60 postes à la médiathèque José Cabanis, via le logiciel Pulcra. Le menu regroupe les films en grands thèmes. On peut lui reprocher de ne répondre à aucune classification utilisée dans les départements, mais il est intuitif et pousse à la découverte. Les images régionales sont regroupées sous le chapitre « Région en images, images en région », qui se subdivise lui-même en « Emissions TV » – « Histoires cathares » – « Société en mouvement » – « Traditions régionales »³⁰. Les films présentent une qualité d'image assez inégale, ce qui est d'une importance secondaire pour des documents d'archive de courte durée comme le bombardement de Toulouse, mais peut présenter un véritable obstacle pour les films de fiction, surtout les moyens et longs métrages. En effet, la définition du format MPEG 1

Volontat, qui ont accepté de s'entretenir avec moi le même jour pour compléter mon tour d'horizon.

³⁰ Ce qui m'a gênée personnellement, c'est l'hétérogénéité des rubriques. « Emissions TV » fait référence à un genre, tandis que les trois autres sous-chapitres sont thématiques. « Histoires cathares » correspond à un événement historique bien précis alors que « société en mouvement » est un thème plutôt flou, où l'on trouve des documents sur les mouvements sociaux marquants de la région... Ceci dit, les usagers semblent s'y retrouver, puisqu'ils consultent la plupart des films.

n'est pas la meilleure disponible aujourd'hui sur le marché, et convient mieux à un affichage en « imagerie » que sur un écran plasma 17 pouces. Ceci dit, l'image reste très lisible et tout à fait suffisante pour des besoins documentaires.

Après 5 mois de fonctionnement (le dispositif est en place depuis mai 2004), les premiers chiffres de consultation, qui portent sur les 13 dernières semaines, montrent que la thématique régionale est fort consultée. Parmi les 10 films les plus "cliqués", 7 portent sur la région et 1 est un film d'animation de l'APIAMP. En nombre d'heures de consultation, le premier épisode du *Drame cathare*, reconstitution cinématographique de cette période historique, se place en tête, avec 290 heures de consultation, devant un documentaire sur Claude Nougaro, qui totalise 150 heures.

Aucune mise en valeur particulière n'a été faite de cette nouvelle ressource. Un onglet apparaît sur la page d'accueil des 60 postes équipés (sur les 170 que compte la médiathèque), quelques bibliothécaires ont présenté les films au public à l'ouverture, et le bouche-à-oreille semble fonctionner. La fréquentation ne risque-t-elle pas de tomber passé l'effet de curiosité des premiers mois ? C'est ce que l'avenir déterminera. Il faudra peut-être alors songer à des opérations de valorisation de ce dispositif unique dans les bibliothèques municipales françaises³¹. Cependant, une projection publique, par exemple, de ces films n'est pas envisageable en raison de la définition des images numérisées en MPEG 1. D'autres opérations pourraient toutefois être envisagées, comme des animations en direction des scolaires, ou des ateliers de décryptage de l'image.

3.3.2.2 La base de données de l'actualité régionale

C'est dans cette base, encore en construction, que les 50 heures de films provenant de l'INA Midi-Pyrénées trouveront leur place. Cette base, créée et alimentée par le

³¹ La BPI vient de mettre elle aussi en place des postes de consultation de films numérisés, cette fois au format MPEG 4, qui permet la prise de notes dans le film, mais les films choisis ne relèvent pas d'une thématique régionale. Pour plus de détails, voir « une BPI d'avance », *Livres hebdo*, 10 septembre 2004, p. 76-77. La bibliothèque municipale de Montpellier, quant à elle, étudie en ce moment la question.

service actualité régionale du pôle actualité de la BMVR regroupera des articles de presse numérisés en plein texte et des images animées (émissions de télévision, images d'archives récentes, films documentaires). Le logiciel Ze Doc, de la société BSV, a été choisi par la bibliothèque, car il permet de gérer tout type de documents, tandis qu'un moteur de recherche permettra d'interroger les données par mots-clefs.

Cette base de données semble le meilleur moyen de rendre accessible les extraits fragmentés et nombreux provenant des archives de l'INA (quelques minutes d'un journal télévisé, d'un documentaire ou d'un reportage) car sans indexation fine ni moteur de recherche, cette richesse risquerait d'être perdue par manque de visibilité. De plus, l'intégration du texte (dossiers de presse) et de l'image sur des thèmes choisis feront de cette base un outil documentaire performant. Il pourra intéresser les chercheurs comme le grand public, désireux d'obtenir rapidement une information ciblée sur une question précise. L'image et le texte pourront donner lieu à une confrontation critique du traitement de l'actualité dans différents médias et pousser à la réflexion.

Du cas de la BMVR de Toulouse, il ressort que la numérisation d'images animées a ceci d'utile : elle permet la consultation simultanée sur un nombre de postes très important (ce nombre dépend des flux que peut supporter le réseau) de films de toutes sortes. Lorsque cette numérisation s'accompagne d'une indexation fine et d'un moteur de recherche, elle nous semble être une excellente ressource documentaire. Les films viennent alors compléter les ressources en texte, comme dans la future base presse : l'écrit et l'image se complètent. Par contre, nous restons réservés sur la simple mise en réseau de films listés dans un menu. Pour que le dispositif soit attrayant, il faudrait au moins que les conditions de consultation soient adéquates : salle réservée et calme, aux lumières tamisées, mise en valeur de l'offre documentaire par un dépliant, cohérence du corpus, etc.

**Deuxième partie :
le développement des collections
de films d'intérêt régional
à la B.M. de Lyon**

1. État des collections

Avant de commencer notre travail de prospection, nous avons tout d'abord analysé les collections du département de la Documentation régionale par âge, par zone géographique et par thème³². Pour cela, nous avons fait une extraction des vidéos doc reg dans Bestseller en sélectionnant les indices commençant par Rv. Nous avons ensuite effectué divers tris sous Excel : par date, puis par secteur géographique et par thème. Pour ces deux derniers, nous n'avons pu utiliser l'indexation Dewey, trop générale pour un fonds régional (inflation des 914.448 pour Rhône-Alpes ou de 914.4582 pour Lyon). Nous avons donc utilisé l'indexation maison, inspirée de celle de la Datar, et beaucoup plus fine. Même si elle est la plus pertinente pour déterminer le territoire couvert par les vidéogrammes, cette indexation rend plus difficile leur répartition par thèmes car elle décompose le savoir en trente-sept disciplines. Cela nous a obligés à regrouper certaines disciplines sous des thématiques plus générales afin d'avoir une vision globale de la nature du fonds.

1.1. Un fonds solide mais stagnant

La Documentation régionale possède un fonds de 320 vidéogrammes, tous sur support VHS, ce qui la place parmi les bibliothèques les mieux dotées de France³³. Sur ces titres (il n'y a aucun doublon), 159 vidéos sont antérieures à 1994. Sur les vidéogrammes les plus récents, 27 datent de 2000, 6 de 2001, 5 de 2002, et 2 de 2003. Cela veut dire que le fonds, qui ne se renouvelle pas suffisamment vite, perd de son attractivité³⁴.

³² Les graphiques tirés de nos analyses se trouvent dans les annexes 2.1, 2.2 et 2.3.

³³ Voir supra p. 30.

³⁴ « Il faut renouveler l'offre pour maintenir les usages. ». C. Collard, I. Giannattasio, M. Melot. *Les images dans les bibliothèques*, 1995. p. 173.

Les VHS sont en accès libre sur une étagère située près de l'entrée, en face de la cabine de visionnage. Elles sont toutes à consulter sur place. Aucune mise en valeur particulière n'en est faite.

1.2. Le poids prépondérant des documentaires sur Lyon

178 vidéogrammes sont des documentaires sur Lyon, soit plus de la moitié des collections. Le reste est réparti entre la région Rhône-Alpes (c'est-à-dire que le film porte sur plusieurs départements à la fois) : 62 documents, le Rhône (hors Lyon) : 18 documents, et les autres départements (entre 5 et 15 vidéos par département). La fiction n'est pas représentée dans les collections.

1.3. Une collection axée sur le patrimoine

Les points forts de la collection concernent l'art et la culture (93 documents), suivis de près par l'histoire (75 documents). Une analyse approfondie de la classe « art et culture » révèle que ce sont surtout les arts plastiques et décoratifs qui sont représentés (plus de la moitié de cette classe), loin devant les arts vivants. Les points faibles concernent l'économie, la société, l'environnement et l'urbanisme, ainsi que les loisirs, et notamment les sports. On le voit, la politique documentaire qui a présidé aux acquisitions a jusqu'ici privilégié une approche patrimoniale de la région, avec, par exemple, des films sur les artistes ou sur les grands monuments lyonnais.

2. Établissement d'une nouvelle politique documentaire

Pour redévelopper le fonds vidéo de la Documentation régionale, il fallait tout d'abord fixer une politique documentaire qui prenne en compte l'aire géographique de collecte, le public à toucher, les thèmes à mettre en valeur, mais aussi les types de films à collecter.

2.1. Définir l'aire de collecte : le Grand Lyon

Comme nous le disions plus haut³⁵, lorsque l'on parle de film d'intérêt régional, il est important de fixer les limites géographiques de la collecte. En accord avec la directrice du département de la Documentation régionale, Anne Meyer, nous avons concentré nos efforts sur la production dans le Grand Lyon, et ceci pour deux raisons. Tout d'abord, c'est une zone qui a une cohérence propre : elle regroupe cinquante-cinq communes dans une même communauté d'agglomération et correspond à un dynamisme global – on ne peut séparer Villeurbanne, Bron ou Vénissieux de Lyon ; les frontières entre communes sont poreuses. Ensuite, cette zone concentre de nombreux producteurs de films : télévisions, maisons de production, facultés de cinéma, associations. C'était une ère de prospection largement suffisante pour le temps limité du stage.

A l'avenir, l'on peut peut-être envisager d'étendre la zone de collecte à tout le département du Rhône, mais il faut être conscient des difficultés croissantes de la veille documentaire à mesure que l'on s'éloigne de la bibliothèque.

2.2. Toucher un public plus large

Les collections de vidéogrammes peuvent parfois attirer un public plus éclectique que les collections papier. C'est particulièrement vrai dans un département de Documentation régionale, qui a longtemps eu la réputation de ne s'adresser qu'à des chercheurs ou des érudits locaux. Or, le département propose aussi de la documentation pour l'aide à la recherche d'emploi (le Kompass, les brochures de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, divers annuaires d'entreprises par secteur, des périodiques sur l'économie en Rhône-Alpes). Il possède aussi nombre de « beaux livres » sur la région, des guides touristiques, des études sur la société, des romans de terroir, etc. Avec la valorisation des périodiques, notamment ceux

³⁵ Voir supra p. 9.

du dépôt légal³⁶, et la mise à jour du répertoire de sites internet, la politique documentaire du département s'oriente résolument vers la diversification des publics. Il s'agit de donner un reflet plus actuel de la vie en région, et ainsi d'attirer un public plus jeune souvent rebuté par le « régionalisme ».

L'audiovisuel peut et doit contribuer à ce mouvement. Pour cela, il faut qu'il fasse sa place à de nouvelles thématiques ainsi qu'à des films d'un genre nouveau.

2.3. Réorienter les collections pour refléter le dynamisme d'un territoire

Pour rééquilibrer les collections, mais aussi pour toucher un public plus diversifié, nous avons décidé de mettre l'accent sur les films abordant des sujets un peu délaissés jusqu'ici : l'économie, la politique et la société. Il ne s'agit pas pour autant de négliger la création artistique, mais de lui donner une nouvelle impulsion en mettant à l'honneur la création contemporaine, et notamment la création audiovisuelle. Par conséquent, nous ne collecterons pas seulement les films *sur* le Grand Lyon, mais aussi les films produits *dans* le Grand Lyon, quel que soit leur sujet. Il s'agit de montrer un reflet de la création du territoire, et cela implique de diversifier les types de films à collecter.

2.4. Diversifier l'offre : de nouveaux types de films

Alors que le fonds actuel est exclusivement composé de documentaires, il s'agit de donner leur place à d'autres formes : fiction, reportage télévisuel, film étudiant, film amateur, film engagé, film d'atelier, film de formation, film d'entreprise³⁷. Pour cela, il faut élargir le champ des prospections, utiliser de nouveaux outils documentaires, et prendre de nombreux contacts sur le terrain.

³⁶ La mise en valeur des périodiques du D.L. a fait l'objet d'un mémoire d'étude cette année. Voir S. Perrin, *La valorisation des périodiques du dépôt légal à la Bibliothèque municipale de Lyon*. Enssib : mémoire d'étude, 2004

³⁷ Voir typologie supra p. 12.

Le risque est d'intégrer à la collection des films de qualité médiocre, notamment en matière de films étudiants ou amateurs. Pour cela, il existe des garde-fous : les festivals, qui mettent en concurrence les films et récompensent les meilleurs. C'est pourquoi la bibliothèque a tout intérêt à travailler en partenariat avec les professionnels de l'audiovisuel, comme nous le verrons ci-dessous. D'autre part, le visionnage des films avant acquisition est hautement souhaitable, même si cela prend beaucoup de temps et demande des compétences particulières. En matière de film d'intérêt régional, il n'existe pas d'organisme de présélection du type ADAV ou DLL, même si quelques bases de données bien faites apportent au bibliothécaire une aide précieuse.

Pendant nos trois mois de stage, nous nous sommes donc attachés à élaborer des outils qui permettraient à nos collègues de la Bibliothèque municipale de Lyon de prendre le relais. Nous avons également effectué un travail de « débroussaillage » : premiers contacts, premiers projets de partenariats et de cycles de projections.

3. Mise en place d'outils de repérage et de collecte

3.1. Repérer : les outils de veille documentaire

La tendance générale est à la disparition des outils traditionnels de veille documentaire (catalogues imprimés, bulletins d'information, grilles de programmes, magazines) car toute documentation papier disparaît peu à peu dans le monde de l'audiovisuel : les maisons de production qui naguère éditaient un catalogue ne l'ont plus généralement que sous forme électronique, d'où le manque de visibilité qu'elles ont aujourd'hui pour les non professionnels de l'audiovisuel. De même, France 3 Rhône-Alpes Auvergne a cessé brutalement et sans préavis d'envoyer à la bibliothèque la liste de ses programmes. Lorsque nous sommes allés nous renseigner, Jérôme Poitevin, le directeur, nous a dit que tout simplement cette liste n'était plus éditée, et qu'elle n'était plus disponible qu'en interne, sur

l'intranet de la maison. Comme la Bibliothèque municipale de Lyon n'est pas identifiée par le monde de l'audiovisuel comme un partenaire plausible, elle risque d'être de plus en plus marginalisée. Plusieurs remèdes à cela : demander inlassablement aux producteurs leur catalogue électronique (ils l'envoient volontiers en fichier joint, après une ou deux relances), consulter les nouveaux outils de veille documentaire que représentent les bases de données, s'abonner aux *newsletters* existantes, devenir un partenaire régulier des professionnels de l'audiovisuel (qui ainsi feront eux-mêmes les démarches nécessaires). Ce dernier point prend du temps : nous espérons avoir posé les jalons d'une reconnaissance de la Bibliothèque municipale de Lyon auprès de certains créateurs régionaux.

3.1.1 Les outils de veille traditionnels

3.1.1.1 La presse

La première source d'information est bien évidemment la presse locale généraliste, qui est dépouillée systématiquement par l'équipe de la Documentation régionale. *Le progrès* ou *Lyon figaro* se font l'écho des festivals locaux, de la sortie de documentaires majeurs (ainsi, pendant notre stage est sorti un documentaire sur la Libération de Lyon), et proposent de temps en temps des portraits de réalisateurs³⁸.

Les bulletins gratuits d'information culturelle, particulièrement nombreux dans la région lyonnaise, sont également une source importante d'information. Souvent animés par des équipes jeunes, ayant encore un pied dans le milieu étudiant, ils ont l'avantage d'être parfois moins consensuels et plus novateurs, plus « en pointe » que la presse quotidienne. Ainsi, *Le petit bulletin* ou *Kibлинд*, dont nous avons par ailleurs rencontré les concepteurs.

³⁸ Par exemple, J.-D. Derhy, « Céline Léon : elle écrit avec sa caméra ». *Lyon Figaro*, 19/11/04, p. 14

3.1.1.2 Les catalogues de fournisseurs aux collectivités

Une autre source traditionnelle consiste dans les catalogues et bulletins d'information des fournisseurs des bibliothèques (c'est-à-dire les diffuseurs qui ont négocié les droits pour le prêt et/ou la consultation sur place dans un cadre non commercial des vidéogrammes). Si leur ligne éditoriale est avant tout nationale, voire internationale, certains diffuseurs, notamment l'ADAV, font une place grandissante aux documentaires régionaux. Voici la liste des principaux fournisseurs :

- Direction du Livre et de la Lecture. *Catalogue de films documentaires pour les bibliothèques publiques*. Version papier ou électronique sur <http://www.culture.gouv.fr/documentation/stalker/pres.htm>. Plus de 1.500 documentaires, mais assez peu sur les régions (nous avons trouvé *Le juste non*, sur la campagne des régionales 1998, film déjà dans les collections de la Documentation régionale). Prix par titre : entre 8,90 et 15 € selon la durée pour une VHS, entre 16 et 32 € pour un DVD. Frais d'envoi non inclus.
- CNC Images de la Culture. Le catalogue est disponible sur http://www.cnc.fr/intranet_images/data/Cnc/. Une collection de films disponibles pour la consultation sur place et/ou la représentation publique gratuite. Recherche par mots-clefs : Lyon (12 titres, principalement des années 90 et 2000) ; Lyon [biennale de la danse] (2 titres) et Lyon [opéra de] (2 titres). Donc, la possibilité d'acquérir 16 titres (format VHS) aux sujets variés (urbanisme, spectacle vivant, les ZUP, Satolas...). Prix par titre : 15 € TTC, port aller inclus. Les notices de films sont très fouillées.
- INA (Institut national de l'audiovisuel) : *Catalogue éducation et culture*. Disponible sur <http://www.ina.fr/produits/videos/education/index.fr.html>. Environ 300 titres réservés exclusivement aux organismes institutionnels : établissements d'enseignement, bibliothèques, médiathèques et centres de documentation. Recherche par mots-clefs. L'INA ne distribue pas ces films lui-même : depuis 2001, ces titres sont distribués par l'ADAV, le CNDP, la

Colaco ou Melicerte vidéo. La base de données de l'INA ne peut donc servir qu'au repérage. Nous n'avons trouvé que *Travailleurs africains* (1962) qui porte, entre autres, sur les travailleurs lyonnais issus d'Afrique.

- CNRS (Centre national de la recherche scientifique). Catalogue disponible sur <http://videotheque.cnrs.fr/TaurusPlusWeb/start.htm>. Plus de 1.000 titres, couvrant une trentaine de disciplines scientifiques. Recherche par mots-clefs. Nous avons trouvé un triptyque sur la papeterie Canson et Mongolfier, implantée à Annonay (Ardèche), deux documentaires sur le textile faisant intervenir des laboratoires lyonnais : *Mélodie textile* et *Graine de soie*, ainsi qu'un documentaire sur le Rhône. Le catalogue du CNRS semble être une bonne source de documentaires sur des sujets qu'il est difficile de couvrir : l'industrie et l'environnement. Les notices de films sont de plus très complètes, avec un résumé dense.
- ADAV (Atelier de diffusion audiovisuelle). Catalogue papier ou électronique disponible sur <http://www.adav-assoc.com>. (réservé aux abonnés). 12.314 références en consultation sur place au 4 novembre 2004. L'ADAV propose de nombreux documentaires, dont plusieurs films tournés en Rhône-Alpes. Tous ont été sélectionnés par les bibliothécaires de la commission de visionnement. Le mensuel *Cahier vidéothèques* permet d'être informé des nouveautés.
- Colaco. Catalogue papier ou électronique disponible sur <http://www.colaco.fr/index.php>. Plus de 7000 références pour le prêt et la consultation sur place. Un journal des nouveautés, *Les indispensables*, présente chaque mois quelque 300 nouvelles références.
- CVS (Collectivité vidéo service). Catalogue disponible sur <http://www.cvs-mediatheques.com>. Moins connu que les deux diffuseurs précédents, CVS propose surtout de la fiction.

3.1.2 Les nouveaux outils de veille documentaire

Par « nouveaux outils », nous ne prétendons pas qu'ils viennent d'être créés, mais simplement que lors de notre enquête sur les pratiques des bibliothèques en France,

nous n'en avons rencontré aucune déclarant les utiliser. Comme ils sont tous informatiques, leur utilisation n'est peut-être pas encore bien ancrée dans les habitudes.

3.1.2.1 Les bases de données

Deux bases nous ont été particulièrement utiles :

- La base de données de la Maison du doc : <http://www.lussasdoc.com/maisondudoc/1/recherche.shtml>. Émanation du festival « les états généraux du film documentaire » né en 1989, la Maison du doc', créée à Lussas en 1994, a commencé par répertorier et indexer les films en compétition, dont elle garde une copie en VHS ou DVD accessible aux seuls membres déposants ou aux membres adhérents au Club du doc'(cotisation : 16€). Désormais, elle incite les réalisateurs à envoyer une copie de leur documentaire dans le seul but de constituer une base de données. Cette base, interrogeable par mots-clefs, donne accès à des fiches extrêmement complètes qui comportent un résumé et les coordonnées des producteurs et coproducteurs. Il est ainsi facile de les contacter directement et de négocier directement la cession de droits avec eux. Lorsque nous avons fait des recherches sur des films dont le résumé comportait le mot-clef « Lyon », nous avons obtenu 90 résultats ; en restreignant à la période 2000-2004, nous avons obtenu 33 résultats, que nous avons dépouillé : 31 étaient pertinents. Cela nous a permis de prendre contact avec des producteurs, et d'élaborer un projet de cycle de projection (voir infra).
- La base de données de l'ANATEC (Archives nationales audiovisuelles du travail et des entreprises au Creusot), disponible sur <http://www.anatec.org/pages/anaaccesbdd.html>. Créée en mars 1999, cette base recense et analyse, selon les mêmes critères de description que le CNC, l'INA ou la BnF, les films de commande. Elle constitue un archivage numérique des données collectables aujourd'hui sur le film d'entreprise ou

d'institution³⁹. A terme, 4.000 à 5.000 films devraient être consultables sous forme numérique, dont *La sortie des usines* (1895)⁴⁰ ou *Champagne Mercier* (1898) de Louis Lumière, ce qui bien évidemment intéressera au premier chef les collections audiovisuelles de la Documentation régionale. La base de données est accessible à tout usager qui en fait la demande, et auquel est fourni un log-in et un mot de passe. La recherche se fait par commanditaire, mots-clefs, réalisateur, domaine, mots du titre et année de production ; chaque rubrique comporte un index ou un thésaurus. En effectuant une recherche par commanditaire, nous avons pu identifier plusieurs films intéressants des entreprises régionales : l'Institut Mérieux, la Société lyonnaise de transports en commun et la papeterie Canson et Montgolfier. Pour acquérir ces films, il faut ensuite contacter Georges Pessis, directeur de l'ANATEC, qui peut fournir les coordonnées du chargé de communication du commanditaire. L'ANATEC, tout comme la Maison du doc à Lussas, n'est en aucun cas détentrice des droits.

Les Cahiers de l'ANATEC, semestriel, apportent une réflexion critique et différents éclairages sur le film de commande, et le festival du film d'entreprise du Creusot permet de découvrir chaque année des films de plus en plus nombreux⁴¹.

3.1.2.2 Les sites internet et les newsletters

Nous ne citerons pas ici les sites de tous les producteurs de film et des festivals de la région ni même du Grand Lyon : nous les avons indiqués dans l'annuaire que nous avons dressé au fil de notre travail. Par contre, deux sites ont le mérite de fédérer l'information sur les productions régionales et peuvent être consultées régulièrement avec profit.

³⁹ C'est ce que nous appelons le « film promotionnel » dans notre typologie, supra p. 13.

⁴⁰ L'ANATEC fait justement remarquer que le premier film au monde, *La sortie des usines Lumière*, est un film d'entreprise !

- Rhône-Alpes cinéma : <http://www.rhone-alpes-cinema.fr/>. Créée en 1990 par Roger Planchon et installée au Studio 24 à Villeurbanne, Rhône-Alpes Cinéma est une société anonyme de production cinématographique dont la Région Rhône-Alpes est actionnaire mais dont la gestion a été confiée à des professionnels du cinéma. Elle apporte une aide à la création aux films tournés dans la région, et ses détracteurs lui reprochent de favoriser les grands noms parisiens plutôt que les producteurs locaux. Il est vrai que les films co-financés par Rhône-Alpes cinéma n'ont souvent rien de régional si ce n'est leur cadre de tournage⁴², mais dans notre optique, qui est de refléter la création en région, ce site fournit des renseignements précieux sur les tournages, les sorties, les récompenses, ainsi que sur les éditions vidéos. Il permet ainsi de repérer plus facilement les films de fiction prenant la région pour toile de fonds, et de les acquérir ensuite par l'ADAV. Le site propose en outre une newsletter électronique.
- Rhône-Alpes producteurs (RAP) : <http://www.rhone-alpes-prod.com/index.php?lang=FR>. Association de dix-huit producteurs indépendants de la région qui entendent défendre leur liberté de création face aux pressions des télévisions. L'onglet « actualité », pour l'instant vide, devrait prochainement être alimenté, mais surtout, le site permet de connaître les producteurs, qui se présentent individuellement et donnent leurs coordonnées ainsi que leur site internet (« infos ») et mettent en valeur trois à cinq de leur créations récentes (« films »), ce qui permet d'avoir un aperçu de leur ligne éditoriale.

⁴¹ Voir D. MARTINEZ. « Le film d'entreprise s'affiche et s'archive ». *Le monde initiative*, septembre 2004. p. 12 ainsi que le site internet du festival : <http://www.festival-du-creusot.org/pages/index.html>.

⁴² Ainsi, les derniers films produits sont *Brodeuses*, d'Éléonore Faucher, sorti le 13 octobre, et *Rois et reine* d'Arnaud Desplechin, sorti le 22 décembre 2004.

3.1.2.3 Les festivals locaux

Nous n'insisterons pas ici sur les festivals de renommée nationale ou internationale comme Les Etats généraux de Lussas, le FIPA (Festival international de programmes audiovisuels) de Biarritz, le Festival du film documentaire de Marseille ou encore le Cinéma du réel au Centre Georges Pompidou à Paris. Tous ces festivals peuvent certes présenter des films tournés en Rhône-Alpes ou par des maisons de productions rhône-alpines, mais c'est finalement assez rare, et ce serait perdre beaucoup de temps que de chercher dans chaque sélection les quelques films retenus.

Par contre, il existe de nombreux festivals locaux qui mettent en valeur les courts-métrages, le film étudiant, le film scolaire ou les documentaires. Il est important que le bibliothécaire s'y rende pour voir ces films et rencontrer des réalisateurs. Le mieux serait d'avoir un partenariat avec certains de ces festivals, ce que nous verrons plus loin. En attendant, voici les principaux festivals à dimension régionale dans le Grand Lyon :

- **Festival Doc en courts** (octobre à Lyon)⁴³. Festival national et international du film documentaire de court métrage, il propose chaque année une petite sélection de documentaires tournés par des réalisateurs rhône-alpins.
- **Festival du film court de Villeurbanne** (novembre)⁴⁴. Parallèlement à diverses compétitions nationales et internationales (compétition française et francophone, compétition européenne, compétition numérique 2D/3D), le festival est l'occasion de projections « hors les murs » de films rhône-alpins. Cette année, le collectif Keskipass' proposait une sélection de 11 courts-métrages tandis que les MJC et les maisons de quartiers proposaient elles aussi un tour d'horizon des films amateurs.

⁴³ Cette année, il s'est déroulé du 6 au 9 octobre au CNP Terreaux. Voir le site internet www.docencourts.com. Nous remercions ici chaleureusement son organisateur, Jacques Gesternkorn, Professeur à l'université Lyon 2, pour nous avoir reçus longuement. Ses conseils et ses pistes de travail nous ont été précieux.

⁴⁴ Cette année, il s'est déroulé du 12 au 21 novembre.

- **Festival Cinéma nouvelles générations** (juillet à Lyon)⁴⁵. Hors compétition, une sélection « DV en Rhône-Alpes » propose une sélection de films numériques novateurs tournés en région.
- **Festival Les Inattendus** (janvier à Lyon, tous les deux ans)⁴⁶. Son but est de donner à voir les films « invisibles », inacceptables par le marché de l'audiovisuel. La programmation est internationale, mais comporte quelques films tournés par des réalisateurs de la région. L'association Les inattendus, fondée par deux réalisateurs, Béatrice Dubell et Jean-Pierre Sougy, est elle-même créatrice de documentaires d'excellente qualité, dans la mouvance des ateliers Varan. De plus, l'association programme régulièrement des soirées dédiées au film documentaire régional, en partenariat avec une association qui lui est proche : Une journée dans les arbres.
- **Festival Court toujours** (mai à Grenoble)⁴⁷. Organisé par l'association Court toujours, qui regroupe des étudiants en cinéma de l'université de Grenoble, le festival met à l'honneur les films d'étudiant de la région.
- **Festival Festimaj**, festival international du film d'école (mai à Meyzieu)⁴⁸, en partenariat avec le rectorat et le CRDP de Lyon. Ce festival, dont la première édition a eu lieu cette année, projette des films scolaires et étudiants du monde entier, avec un fort ancrage dans la région, notamment dans les collèges et lycées qui proposent une option cinéma.

3.2. Collecter : le contrat de cession de droits

Lorsqu'une bibliothèque veut acquérir des films d'intérêt régional, elle se heurte rapidement à la question des droits parce qu'elle ne peut pas passer par les fournisseurs aux collectivités comme l'ADAV. Ces derniers ont le plus souvent négocié pour les bibliothèques l'acquisition du support avec droits attachés ; c'est-

⁴⁵ Prochaine édition : 6-10 juillet 2005. Voir le site <http://www.cinemanouvellegeneration.com/index.html>.

⁴⁶ Prochaine édition : 2006. Voir le site <http://perso.club-internet.fr/les-inattendus/>. Merci à Béatrice Dubell ainsi qu'à Sébastien pour nous avoir reçus et nous avoir prêté les VHS des films de Béatrice.

⁴⁷ Voir le site court-toujours.etu.inpg.fr/.

⁴⁸ Prochaine édition : 24-28 mai 2005. Voir le site <http://www.festimaj.com/>.

à-dire que les droits ont été négociés pour toute la durée de vie du support de communication, soit pour le prêt, soit pour la consultation sur place, soit pour les deux à la fois.

Pour les films régionaux, la bibliothèque doit négocier directement avec le producteur l'acquisition des droits ; dans ce cas, les droits ne sont pas attachés au support, mais négociés pour un certain nombre d'années et pour un certain usage (prêt, consultation sur place, projection). Il faut donc établir un contrat précis mettant la bibliothèque à l'abri de toute contestation. C'est ce que nous avons fait grâce à Mme Claude Perret, de la Cinémathèque de Saint-Étienne et Sylvie Bauchière, responsable des animations à la Bibliothèque municipale de Lyon.

3.2.1 Le droit d'auteur et les droits voisins dans l'audiovisuel

Avant d'entrer dans les détails du contrat, il est important de faire rapidement le point sur les problèmes de droit d'auteur en matière d'audiovisuel. La directive européenne sur le droit d'auteur et les droits voisins⁴⁹ n'ayant pas encore été transcrite dans le droit français, des changements sont encore à prévoir dans un avenir proche, mais nous ne pouvons les anticiper.

En France, le droit d'auteur est régi par la loi du 11 mars 1957 et par la loi du 3 juillet 1985, qui ont été codifiées dans le Code de la propriété intellectuelle en 1992. L'article L. 112-2 de ce dernier mentionne expressément parmi les « œuvres de l'esprit » étant protégées au titre du *droit d'auteur* « les œuvres cinématographiques et autres œuvres consistant dans des séquences animées d'images sonorisées ou non, dénommées ensemble œuvres audiovisuelles ». Ces dernières étant des « œuvres de collaboration », plusieurs co-auteurs en détiennent les droits :

- l'auteur du scénario,
- l'auteur de l'adaptation,
- l'auteur du texte parlé,

- l'auteur des compositions musicales spécifiquement créées pour l'œuvre,
- le réalisateur.

On distingue les *droits moraux* (droit de divulgation, droit au respect du nom et de la qualité de l'auteur, droit au respect de l'œuvre, droit de repentir et de retrait), qui sont incessibles, et les *droits patrimoniaux*, qui nous intéressent ici directement puisque ce sont eux qui font l'objet de la cession aux bibliothèques.

Le droit patrimonial, qui appartient aux co-auteurs de l'œuvre, est le droit exclusif d'autoriser ou d'interdire à des tiers son utilisation (article L. 123-1 du Code de la propriété intellectuelle). Le droit d'exploiter une œuvre audiovisuelle comporte le droit de **reproduction** et le droit de **représentation**.

Certains auxiliaires de la création bénéficient également de droits, appelés *droits voisins*. Ces personnes sont considérées comme des intermédiaires dans la production, l'enregistrement ou la diffusion des œuvres. Il s'agit de trois catégories d'intervenants :

- les artistes-interprètes,
- les producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes,
- les entreprises de communication audiovisuelle.

Ils bénéficient du droit d'autoriser ou d'interdire l'utilisation et l'exploitation de leur prestation et d'en percevoir une rémunération (article L. 211-1).

Le cas des producteurs de vidéogrammes est particulièrement important pour nous, puisque l'article L. 132-24 du Code de la propriété intellectuelle précise que « le contrat qui lie le producteur aux auteurs d'une œuvre audiovisuelle, autres que l'auteur de la composition musicale avec ou sans paroles, emporte [...] cession au profit du producteur des droits exclusifs d'exploitation de l'œuvre audiovisuelle ». Cela signifie que **le producteur est titulaire de tous les droits d'exploitation, à l'exception des droits musicaux**, qui restent la propriété des auteurs, représentés

⁴⁹ Voir le projet de loi relatif au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information sur le site Légifrance : http://legifrance.gouv.fr/html/actualite/actualite_legislative/exp_auteursi.htm.

par la Sacem, et c'est donc à lui seul que les utilisateurs doivent s'adresser pour obtenir l'autorisation d'utiliser une œuvre audiovisuelle.

Pour les droits musicaux, l'ABF et l'ADBDP ont négocié avec la Sacem des tarifs forfaitaires pour les bibliothèques, avec des abattements pour les établissements ouvrant moins de 45 heures par semaine⁵⁰. Notons cependant que pour la projection publique (même à but non commercial et dans l'emprise des locaux de la bibliothèque), la bibliothèque doit remplir une autorisation de diffusion auprès de la Sacem. Le prix exigé par cette dernière est proportionnel au nombre de places de la salle de projection. Il est vivement conseillé de grouper les demandes pour un programme annuel afin de négocier un forfait global⁵¹.

3.2.2 Le contrat de cession de droits

Le contrat est passé entre le cédant (le producteur, titulaire de tous les droits à l'exception des droits musicaux) et la ville dont la bibliothèque dépend ; il doit donc être avalisé par le maire ou son représentant. Il doit établir sans ambiguïté les points suivants (le numéro des articles renvoie au modèle que nous avons créé, et qui est reproduit en annexe⁵²) :

- l'objet de la cession (titre, réalisateur, année, durée, éventuellement n° d'enregistrement de l'œuvre au registre public de la cinématographie) – art. 1 ;
- la qualité du cédant et sa garantie sur les droits cédés (il « déclare détenir les droits d'exploitation » de l'œuvre et avoir de son côté réglé les droits d'auteur et les droits voisins) – art. 2 ;
- la nature des droits cédés : droits de représentation de reproduction – art. 3. Ce point est particulièrement important ; il faut préciser l'usage prévu pour le film (prêt ou communication sur place ; ici, notre modèle ne prévoit pas le prêt car le fonds de la Documentation régionale est à consulter sur place.) Il

⁵⁰ Voir annexe 4.1.

⁵¹ Nous remercions vivement Claudine Belayche, ancienne directrice de l'ABF et principal acteur des négociations avec la Sacem, pour toutes ces précisions.

faut prévoir la possibilité de faire des projections dans l'enceinte des locaux et dans les annexes de la bibliothèque, éventuellement hors les murs dans le cadre des activités de la bibliothèque. Le droit de reproduction doit mentionner la possibilité d'effectuer des transferts de support sur tout support présent et à venir, ce qui permettra de numériser les œuvres acquises, soit à des fins de conservation, soit à des fins de diffusion, **faute de quoi la bibliothèque devra renégocier les droits lors d'un projet de numérisation** ;

- la durée des droits cédés et les modalités de renouvellement à leur échéance – art. 4. Selon les producteurs, on peut s'attendre à d'après négociations sur ce point ;
- le support sur lequel l'œuvre est livrée – art. 5. Comme nous l'avons vu, la cession des droits concerne l'œuvre, et non son support comme c'est le cas lors de l'acquisition d'un support avec droits attachés ;
- les conditions de la cession, c'est-à-dire son prix.

Le contrat est évidemment négociable, et certaines clauses peuvent être modifiées selon l'exigence du cédant, mais toutes les rubriques doivent être présentes. Une fois le contrat signé, la bibliothèque n'oubliera pas de se mettre en règle avec la Sacem. Dans le cas de la consultation sur place, un forfait annuel doit être payé pour toutes les installations multimédias de l'établissement, si bien que l'acquisition d'une nouvelle œuvre ne nécessite aucune démarche supplémentaire, mais il ne faut pas oublier de verser les droits de diffusion lors de chaque projection publique.

Nous voudrions clore la question des droits en mentionnant une association que l'on peut consulter en cas de doute : l'ALPA, Association de Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle⁵³.

⁵² Voir annexe

⁵³ ALPA, 6 rue de Madrid, 75008 Paris. Tél. 01.45.22.07.07. Mél. alpa.anti-piracy@wanadoo.fr. Site internet : <http://www.alpa.asso.fr> (site en construction au 19/12/04).

4. Prises de contacts et projets : un travail de terrain

La majeure partie de notre temps a été consacrée à la prise de contact avec le monde de l'audiovisuel, qu'il s'agisse de réalisateurs, d'étudiants en cinéma, de producteurs ou de directeurs de télévisions locales. Il s'agissait d'une part de dresser une liste des producteurs (entendu au sens large : professionnels et non professionnels) de films dans le Grand Lyon, et d'autre part de nous avancer en éclaireur pour savoir quels types de projets pourraient voir le jour, à quel prix, et dans quel laps de temps.

Dans ce travail, nous avons constamment été gênés par le fait que nous n'étions là que pour « débroussailler le terrain », sans avoir aucun pouvoir de décision puisque seule notre directrice de stage pourrait trancher à terme. Il fallait cependant persuader les acteurs de nous recevoir, de nous proposer des devis, de réfléchir ensemble sur un partenariat possible, et nous nous sommes parfois trouvé dans une situation très inconfortable en nous rendant compte que nous suscitions des espoirs (notamment auprès des petits producteurs), que nous imposions une charge de travail non négligeable (les demandes de devis, le prêt de vidéogrammes) à nos interlocuteurs ; tout cela peut-être en vain. Un deuxième obstacle a été l'absence d'un département audiovisuel à la Part-Dieu. En effet, depuis la départementalisation en 1995, les collections de vidéogrammes ont été réparties par thème dans les divers services, ce qui a totalement brouillé les pistes auprès des professionnels de l'audiovisuel qui pour la plupart pensent qu'il n'y a plus de films à la Bibliothèque municipale. Le dernier obstacle, le plus important, a été le manque de temps. Trois mois (quatre si nous considérons les rendez-vous que nous avons continué à prendre jusqu'au 15 décembre) sont trop courts pour monter quelque projet que ce soit. Par exemple, nous attendons toujours aujourd'hui le devis de TLM, nous n'avons pas eu le temps de contacter des entreprises pour collecter leurs films, nous n'avons pas pu faire le tour des théâtres, etc. Les embryons de projets que vous trouverez ci-dessous ont pu voir le jour grâce à la chance qui nous a permis de tomber sur les bonnes personnes au bon moment, grâce aux bonnes relations que nous avons pu tout de suite entretenir. En effet, malgré tous les efforts de rationalisation que suppose la rédaction d'un

mémoire Enssib, il est impossible de sous-estimer le poids des relations interpersonnelles dans un travail comme celui-ci. Beaucoup de partenariats – et cela est vrai dans tous les domaines – fonctionnent ou échouent en grande partie par la volonté bonne ou mauvaise des acteurs impliqués⁵⁴.

4.1. Typologie des organismes producteurs de films

A défaut d'avoir pu contacter tous les acteurs de l'audiovisuel intéressant notre sujet, nous en avons dressé une typologie. Cette dernière peut surtout servir de memento lors des prospections à venir puisqu'elle permet de n'oublier aucun type de producteur. La case « contacts », quant à elle, reste à compléter et à mettre à jour au fil des prospections. Cette typologie nous a également permis de dégager quatre grandes classes de partenaires : les professionnels de l'audiovisuel (maisons de production et télévisions) qui tous sans exception sont faciles à contacter, mais pratiquent des tarifs extrêmement élevés ; les institutions et les entreprises, avec lesquelles il est difficile d'avoir des contacts ; le monde du spectacle, qui pose des problèmes de droit quasiment insolubles ; et les non professionnels (amateurs, scolaires et étudiants), désireux de diffuser leurs œuvres, souvent gratuitement.

⁵⁴ Nous citerons à l'appui ces quelques lignes de Bertrand Calenge sur la constitution d'un fonds local : « la constitution et l'accroissement d'un tel fonds exige des contacts avec des fournisseurs particuliers (auteurs-éditeurs, organismes publics ou associatifs locaux, librairies spécialisées, communauté des chercheurs) qui nécessitent très souvent des relations personnelles, des explications individualisées, sans lesquelles le fonds local ne saisira pas l'essence de son ambition : accumuler et rendre accessible la mémoire de la collectivité non seulement passée, mais aussi en action et en constitution. » B. Calenge. Le fonds local. In *Les politiques d'acquisition*.1994, p. 181.

Organisme producteur	Type de film	Contacts
Société de production implantée dans la région	fiction, documentaires	<i>Voir coordonnées des producteurs en annexe 3.1.</i>
Société de production implantée hors de la région		
Producteurs occasionnels		
Télévision nationale	documentaires, actualités, fictions	Arte, Paris La cinquième, Paris
Télévision régionale		France 3 Rhône Alpes Auvergne (voir l'INA, détenteur de tous les droits)
Télévision locale	documentaires, actualités	TLM (Télé Lyon Métropole) CTV (cités télévisions), Villeurbanne Cap Canal
Services publics territoriaux	films institutionnels, films de promotion	Mairie de Lyon COURLY Hospices civils de Lyon
Pouvoirs publics nationaux (ministères)	films institutionnels	Ministère du travail
Clubs sportifs	captations, documentaires	Olympique lyonnais
Musées	documentaires, films de promotion	Musée des Beaux-Arts, Lyon
Théâtres	<i>Les problèmes de droits liés aux captations les rendent pratiquement impossibles à collecter. Par contre, des maisons de productions lyonnaises comme YN Production proposent des spectacles dont elles ont négocié les droits. Mieux vaut s'adresser directement à elles.</i>	
Centre de la danse		
Entreprises	films d'entreprise	Fondation Berliet, Lyon
Centre régional de ressources pédagogiques (CRDP)	films de formation	CRDP de Lyon
Établissements d'enseignement primaire (écoles)	films scolaires	Tout établissement proposant une option cinéma dans le cadre des classes à PAC (projet artistique et culturel) Contacter le rectorat, voir annexe 3.2
Établissements d'enseignement secondaire (collèges, lycées)		
Établissement d'enseignement supérieur	films étudiants	Département ASIE, Université Lyon 2 BTS Villefontaine ARFIS ENSATT Voir annexe 3.2
Associations locales		Les Inattendus, Lyon
Maison des jeunes et de la culture (MJC)	films amateurs	Monplaisir multimédia (MJC Monplaisir)

4.2. Quelques pistes d'acquisition

Nos prospections se sont finalement concentrées sur trois types d'acteurs : les maisons de productions indépendantes, les télévisions locales et les non professionnels (étudiants, associations et amateurs).

4.2.1 Les maisons de production

4.2.1.1 Demandes de devis

Nous avons dressé une liste relativement complète (mais non exhaustive, étant donné le nombre de petites maisons de production qui ne cessent de se créer et de disparaître) des producteurs implantés dans le Grand Lyon, et même en Rhône-Alpes lorsqu'ils étaient importants⁵⁵. Nous avons contacté certains pour connaître leurs tarifs pour un projet de cycle de programmation (voir chapitre suivant, « collecter pour diffuser »). Quant à l'une des maisons les plus importantes en terme de documentaires produits sur le Grand Lyon, la Compagnie Lyonnaise de Cinéma (CLC), nous nous sommes procurés son catalogue, nous avons opéré une sélection des films intéressant la bibliothèque et avons demandé un devis. Précisons que les maisons de production ne créent un support de diffusion grand public (VHS ou DVD) qu'à la demande. Leurs films sont dans des formats professionnels (Béta SP ou Béta numérique le plus souvent), destinés à des diffusions télévisées. Chaque transfert de support est donc facturé en sus du prix de l'œuvre, généralement calculé par minutes.

A cette occasion, nous avons mesuré toute l'importance d'avoir un interlocuteur compréhensif pour faire baisser les prix. En effet, les prix pratiqués par ces maisons en direction du secteur privé, et même du secteur public, sont totalement inabordables pour les bibliothèques. Ainsi, le documentaire *Haut Rhône, fleuve dieu* de Georges Combe (CLC, 2002, 26 minutes), a été acquis par la Maison du

Rhône pour 5 ans d'exploitation et de diffusion à titre non commercial pour 760 €, soit 29,23 € / min. Quant à nous, nous avons pu faire valoir le nombre important de films que nous avons sélectionné (54 documentaires de 13, 26 ou 52 minutes, soit 26 heures et 39 minutes de programme), sur tous les sujets, des captations de spectacles de l'Opéra à la vie des hospices civils, de la micro-société des habitants du quartier d'Ainay à l'histoire du cinéma à Lyon, du portrait d'un artiste à la gastronomie lyonnaise⁵⁶. Notre interlocutrice, qui nous a dit croire en la mission de service public et en l'intérêt, pour la CLC, d'être représentée à la bibliothèque, nous a finalement proposé un tarif de 60 € par programme, ce qui fait un prix total de $60 \times 54 = 3.240$ €, soit 2,03 € / min., pour une exploitation de 5 ans en VHS, ce qui est très bon marché⁵⁷. L'on peut s'étonner du support de diffusion retenu, maintenant largement obsolète, mais nous avons pourtant demandé des DVD chaque fois que c'était possible ; ce sont des VHS qui nous ont finalement été proposées. Ce cas s'est fréquemment présenté à nous. La création de DVD pour la diffusion grand public reste encore marginale chez les producteurs que nous avons contactés.

En tout état de cause, les documentaires de la CLC complèteraient intelligemment les collections actuelles, en les remettant à jour et en comblant des lacunes telles que le spectacle vivant (notamment la musique, très bien représentée) ou l'urbanisme.

4.2.1.2 Rencontre avec le président de Rhône-Alpes Producteurs

Nous avons rencontré Jean-François Raynaud, président de Rhône-Alpes Producteurs (RAP), association qui regroupe dix-huit producteurs indépendants de la région⁵⁸ et entend défendre le documentaire de création et le film d'auteur face aux pressions commerciales des télévisions.

⁵⁵ Voir liste en annexe 3.1.

⁵⁶ Voir notre sélection en annexe 5.1.

⁵⁷ Le métré reprenant les détails du devis se trouve en annexe 5.2.

⁵⁸ Le site internet de l'association, <http://www.rhone-alpes-prod.com>, présente chaque producteur en mettant en avant quelques-uns de ses films les plus marquants et en donnant toutes ses coordonnées. Parmi ces producteurs, nous trouvons les grandes maisons connues de la région, comme la CLC, Chromatiques ou Octogone productions, mais aussi des producteurs plus confidentiels, comme Cocotte-Minute Productions ou Mona Lisa.

M. Raynaud a d'abord tenu à souligner que si les producteurs rhône-alpins étaient certes implantés « en région », la majorité de leur production n'était pas « régionaliste », mais couvrait tous les domaines et toutes les ères géographiques. Parmi les dix-huit producteurs, on compte en effet de nombreuses maisons orientées vers le documentaire quel qu'il soit, comme JRF Productions ou Y.N. Productions, également responsable de nombreuses captations en co-production avec des chaînes de télévision, par exemple TLM. D'autres producteurs sont plus spécialisés ; c'est le cas de Ardèche Images Production, implanté à Lussas, qui produit surtout des documentaires de société, mais aussi de Sevendoc (documentaires sur l'art)⁵⁹, de Mona Lisa (documentaires animaliers), de Folimage (films d'animation)⁶⁰, ou encore de Nomade Productions (documentaires sur des musiciens).

Nous avons exposé à M. Raynaud le partenariat entre l'APIAMP et la BMVR de Toulouse⁶¹ et demandé si un projet similaire intéresserait l'association. Il s'agirait cette fois d'acheter à RAP 50 heures de programme numérisées en MPEG 2, de les stocker sur un serveur et de les diffuser sur un nombre de postes qui reste à déterminer. Sur le principe, M. Raynaud était intéressé, bien que 50 heures (un peu plus de 2 heures par producteur) lui semblât trop peu pour rendre compte de la diversité créative des producteurs associés. De plus, la numérisation des œuvres, qui, à Toulouse, a été à la charge des producteurs, aidés par le Conseil régional, nécessite de monter un projet pour obtenir des financements.

Pour monter un projet comme cela, il faudrait contacter la ville de Lyon, le Grand Lyon (qui n'a pas de politique culturelle bien établie), le Conseil régional, mais aussi Erasme. Cet « Établissement régional d'accès au savoir par le multimédia et l'expérimentation » est un organisme du Département du Rhône créé en 1997 et dont le but est de favoriser l'accès à l'internet et au multimédia pour tous. Il a pour mission de développer l'exploitation adéquate des « autoroutes rhodaniennes de

⁵⁹ Sevendoc est le coproducteur, avec Arte, de deux documentaires sur André Breton.

⁶⁰ Folimage, implanté à Valence, a remporté un gros succès en 2003 avec le dessin animé *La prophétie des grenouilles*.

⁶¹ Voir 1^{ère} partie, ch. 3.3.2.

l'information » créées à partir de 1990⁶². Il s'agit de mettre en place des programmes multimédias adaptés aux établissements cablés (écoles, associations locales, collectivités territoriales...) et d'apporter une aide logistique, technique et financière à des projets innovant en la matière. Il a apporté son soutien au dispositif Hartur sur lequel nous reviendrons ultérieurement⁶³.

4.2.2 Les télévisions locales et régionales

4.2.2.1 TLM

TLM (Télé Lyon Métropole), créée en 1988, fait partie depuis l'an 2000 du groupe Socpresse via *Le Progrès*. Elle émet par voie hertzienne dans un rayon de 30 km autour de Lyon, de 40 km par le câble et désormais sur toute la France via le réseau ADSL de Free. C'est une télévision locale dont l'objectif est d'aborder tous les sujets intéressant les habitants de l'agglomération lyonnaise : politique, économie, culture, sports, loisirs, histoire et patrimoine, etc.

Aucune institution n'est chargée, pour l'instant, de l'archivage des émissions de cette chaîne – l'INA Centre-est s'occupant presque exclusivement des chaînes du service public – et TLM n'a pas les moyens d'assurer cet archivage de façon systématique, si bien qu'une partie non négligeable de sa production disparaît purement et simplement chaque année.

Nous avons rencontré les co-directeurs de TLM⁶⁴, Guillaume de Jubécourt et Jean-Pierre Vacher, pour faire le choix d'un certain nombre d'émissions susceptibles de compléter les collections de la Documentation régionale en abordant des thèmes comme la politique du Grand Lyon au quotidien, la vie universitaire, les quartiers, les sports. Il faut distinguer deux types de programmes : les productions TLM, dont la chaîne détient tous les droits, et les co-productions de TLM avec des maisons de production (principalement la CLC, Chromatiques et YN productions)

⁶² Il s'agit du cablage à haut débit de toutes les communes du département du Rhône.

⁶³ Voir 2^e partie, ch. 4.2.2.3.

qui dans ce cas sont les seules interlocutrices pour la cession des droits. Parmi les productions TLM, nous avons sélectionné neuf émissions (cinq mensuelles et quatre bimensuelles) répondant à nos critères. Il s'agirait de les acquérir régulièrement (tous les mois) afin de constituer un flux de programmes, sur le modèle d'un abonnement à un périodique : ces ressources pourraient compléter utilement la revue de presse régionale, à condition d'être indexées finement. A terme, la numérisation pourrait permettre de mettre en place une base de données similaire à celle de Toulouse (Ze doc), qui intègre différents supports⁶⁵ au service de l'actualité régionale. Par contre, le devis qui devait nous parvenir fin octobre n'a toujours pas été établi, officiellement pour des raisons techniques (?).

4.2.2.2 Cités télévision

Depuis 1989 Cités Télévision est diffusée sur le réseau câblé de Bron, Décines, Meyzieu, Saint Fons, Saint-Priest et Villeurbanne. Financée par à 60 % par les subventions de ces six municipalités P.S. et à 40 % par NC Numéricable, l'opérateur câble de la chaîne, cette société d'économie mixte passe encore aujourd'hui pour une « chaîne rose », mais essaie de se dégager de cette image. Les missions de service public sont au cœur de sa ligne éditoriale ; en effet, elle fait partie de l'union des Télévisions Locales de Service Public (TLSP). Tout comme TLM, mais avec un angle d'approche plus social, elle propose des magazines sur les artistes locaux, les décisions municipales, les quartiers, les associations (Fonda Rhône-Alpes, ATD Quart-Monde...) ainsi que des débats « citoyens ».

Nous avons rencontré Hélène Provain, la directrice de la chaîne (par ailleurs secrétaire générale de la TLSP), qui serait prête à céder gratuitement les droits sur les émissions propres de la chaîne. Elle nous a aussi fourni un catalogue présentant une sélection de documentaires coproduits entre 2002 et 2004 qui abordent tous les sujets, notamment ceux dans lesquels il est difficile de trouver des films, comme la santé (par exemple, découverte du Centre de kinésithérapie respiratoire et

⁶⁴ Par manque de place, nous ne pouvons pas entrer dans les détails ici. Un compte rendu précis de ce rendez-vous (émissions choisies, supports, étendue de la cession de droits etc.) se trouve en annexe

fonctionnelle de Lyon) ou les sports hors O.L. (par exemple, un reportage sur l'ASAV : Association sportive algérienne de Villeurbanne). Pour tous ces films, il faut là encore s'adresser directement à la maison de production avec laquelle a travaillé Cité télévision.

Il nous semble qu'un partenariat avec cette chaîne serait plus facile à mettre en place et plus enrichissant qu'avec TLM. En effet, elle travaille dans un même esprit de service public que les bibliothèques, et à ce titre il est plus facile de trouver un terrain d'entente avec elle qu'avec une télévision commerciale habituée à des tarifs peu compatibles avec nos budgets⁶⁶. De plus, elle est diffusée sur un territoire beaucoup plus restreint que TLM, ce qui rend l'achat de programmes plus pertinent car une grande partie du public est susceptible de les découvrir à la bibliothèque. Enfin sa vocation de proximité (elle se veut un « moteur de la démocratie locale ») entraîne la réalisation de documentaires sur des aspects souvent négligés de la vie lyonnaise.

4.2.2.3 INA Centre-est

L'INA Centre-est couvre les 20 départements des régions Rhône-Alpes, Auvergne, Bourgogne et Franche-Comté ; elle possède 50.000 heures d'archives, qui remontent à 1954. Sa vocation première est d'assurer la sauvegarde de notre patrimoine audiovisuel, et non pas d'en assurer sa diffusion auprès d'un large public. Les étudiants sont reçus à partir du niveau DEA, à condition de justifier de leur recherche. Un partenariat avec la Bibliothèque municipale de Lyon serait donc un bon moyen d'assurer une diffusion auprès du grand public. Ajoutons qu'aucune ressource ne peut se substituer à des images animées de la reconstruction de Lyon après la guerre, du développement de certains quartiers, de l'élection d'un maire, d'une manifestation qui a fait date, etc... Or, il faut rappeler que l'INA détient les droits de toutes les émissions de France 3, ce qui rend impossible un partenariat avec cette chaîne de télévision.

⁶⁵ Voir supra, 1^{ère} partie, ch. 3.3.2.

⁶⁶ Pour comparaison, lorsque TLM revend ses images à une autre chaîne de télévision, le tarif en est de 610 € / minute.

Plusieurs partenariats entre des établissements du service public et l'INA existent d'ores et déjà. Nous avons présenté celui de l'INA France et de l'INA Midi Pyrénées avec la BMVR de Toulouse ; il nous reste à mentionner le partenariat qu'a conclu l'INA Centre-est avec cent soixante collèges du Rhône dans le cadre du dispositif Hartur (dispositif Hypermédia d'Archives Régionales Télévisuelles sur l'URbanisme)⁶⁷. Ce dernier permet la consultation en ligne de deux heures de films d'archive numérisés sur le thème de l'architecture et de l'urbanisme dans l'agglomération lyonnaise. Un moteur de recherche permet de sélectionner des extraits très pointus grâce à une indexation fine et de faire d'Hartur un véritable outil pédagogique. C'est d'ailleurs là une idée-phare, que nous ne retrouvons pas dans le dispositif mis en place à la BMVR de Toulouse : les archives ne deviennent intéressantes et exploitables par le grand public (qu'il soit scolaire ou adulte) que si elles sont accompagnées d'outils techniques qui en permettent non seulement la consultation mais aussi des recherches pointues et une navigation interactive. Il ne faut jamais oublier qu'on ne regarde pas un écran d'ordinateur placé dans une salle de lecture comme un écran de télévision chez soi. Les films d'archive numérisés, constitués de bribes de quelques minutes mises bout à bout, demandent un autre mode de consultation que les documentaires conçus pour un visionnement continu. Le projet Hartur a été réalisé grâce à la collaboration de l'INA Centre-est, du studio hypermédia de l'INA et du CRDP ainsi qu'aux subventions du Conseil général du Rhône et du Centre multimédia Érasme.

Un projet voisin pourrait être imaginé avec la bibliothèque municipale de Lyon ou, plus largement, avec les bibliothèques du Grand Lyon. Pour cela, les bibliothécaires doivent proposer une liste de thèmes à l'INA Centre-est, qui sélectionne ensuite les archives disponibles, tant du point de vue de leur intérêt que du point de vue de leur état de conservation et des droits. Par exemple, toutes les captations de spectacle vivant sont chères et difficiles à obtenir en raison du grand nombre de personnes (artistes interprètes, compositeurs, acteurs...) dont il faut obtenir l'accord. Les clubs de sport, et en particulier l'Olympique lyonnais, sont

⁶⁷ Pour plus de détails, voir le site suivant : <http://hartur.erasme.org/Hyperfocus/Accueil.php3> ainsi que l'annexe 5.4.

souvent réticents à céder leurs droits. Pour éviter l'éclatement des thématiques et le manque de lisibilité qui s'en suit, le projet pourrait se concentrer, dans un premier temps, sur un thème précis, comme l'urbain (peut-être serait-il alors possible de négocier les tarifs INA à la baisse, étant donné que deux heures d'archives ont déjà été numérisées pour le dispositif Hartur) ou la vie des quartiers (en axant cette fois sur les conditions de vie, les populations, l'insertion etc.). Rappelons que les tarifs officiels de l'INA en direction des collectivités publiques, donc des médiathèques, est de 17 € / minute pour une négociation des droits pour 5 ans, et de 26 € / minute pour 10 ans. Ces tarifs n'incluent pas les frais techniques (recherche des documents, visionnage et copie).

4.2.3 Le film non professionnel

4.2.3.1 Le film amateur à la MJC Monplaisir

Le pôle multimédia de la MJC Monplaisir (Lyon 8^e), axé sur l'audiovisuel, joue un double rôle de relais du film amateur par des projections régulières et d'aide à la réalisation par des ateliers de formation et par le montage de films. Les fenêtres de diffusion trimestrielles (« soirées VHS ») montrent des films de fictions tournés par des amateurs. De l'aveu même du responsable, Rémy Giacometti, ces films sont de qualité très inégale, et ce n'est peut-être pas la vocation d'une bibliothèque municipale de les recueillir. Par contre, la MJC fait le montage de beaucoup de films tournés par des associations dans le domaine social ou culturel : des films militants⁶⁸ qu'il n'est jamais donné de voir en dehors des circuits associatifs, et qui montrent le tissu social lyonnais sous un jour différent. Rémy Giacometti serait favorable à un partenariat avec la Bibliothèque municipale de Lyon, dans lequel il signalerait les films qui lui semblent le plus intéressants. Libre au bibliothécaire en charge des vidéogrammes de contacter ensuite les associations. Ce serait un filtre

⁶⁸ Voir supra typologie p. 17.

très utile pour ce dernier ; un moyen de rester au courant de la production de film amateur sans faire partie de ses circuits.

4.2.3.2 Le film étudiant à l'Université de Lyon 2

Le département ASIE (Arts du Spectacle, de l'Image et de l'Écran) de l'Université Lyon 2 assure une formation en trois ans aux métiers de l'audiovisuel. En 2^e année, les étudiants doivent réaliser deux très courts métrages (6 min.), et en 3^e année un moyen métrage de la durée de leur choix. Sur toutes ces productions, Rémy Fontanel, responsable de la pratique des 2^e année, juge qu'une petite quinzaine de films chaque année sont de très bonne qualité. Il serait possible d'organiser au mois de juin une journée du film étudiant pendant laquelle les étudiants viendraient présenter leur film au public. Un DVD permettrait aux usagers de retrouver les films présentés dans les collections de la Documentation régionale. En effet, le département est très bien équipé et se propose de graver gratuitement le DVD pour la bibliothèque. D'autre part, un DVD regroupant les meilleures productions de Lyon 2, du BTS Villefontaine (près de Grenoble), de l'ENSATT et d'anciens étudiants devrait être édité début 2005.

5. Diffuser pour collecter

On l'aura compris, ce qui intéresse avant tout le monde de l'audiovisuel, c'est d'accroître sa diffusion et d'élargir son public. Pour atteindre ce milieu, ce n'est pas sa mission de conservation que doit mettre en avant la bibliothèque, mais bien **ses compétences en matière d'animation**. De plus, si l'on veut attirer l'attention du public sur l'existence d'un fonds de vidéogrammes d'intérêt régional, il est bon de programmer un cycle de projection incluant des rencontres avec les réalisateurs. Pour voir si cela était faisable, nous avons pris un thème, contacté les producteurs et les réalisateurs ainsi que le service animations de la bibliothèque.

5.1. Choix d'un thème

Parmi les thèmes bien représentés dans les films produits en région, deux thèmes susceptibles de donner lieu à un cycle de projections ressortent : l'enseignement (au sens large) et l'immigration / intégration. Il est à noter que ce sont justement deux thèmes qui agitent la société française depuis quelques années, ce qui ne peut que renforcer l'intérêt de projections publiques en ce domaine, et montrer que les thématiques régionales recoupent le plus souvent les grandes questions nationales. Ne pouvant, dans le temps qui nous était imparti, nous lancer dans les deux projets, nous avons décidé d'étudier la possibilité de monter un cycle de projections autour de l'enseignement et de ses pratiques, c'est-à-dire autour de ce que l'on pourrait appeler, en référence à la tradition romanesque, « le film d'apprentissage »⁶⁹.

Notre point de départ a consisté dans les neuf films documentaires datés de 2000 à 2004 repérés dans la base de la Maison du documentaire à Lussas, assortis d'un documentaire tiré du catalogue de la Compagnie Lyonnaise de Cinéma (CLC). Deux semaines plus tard, nous avons repéré quatre films supplémentaires sur le site de l'association Rhône-Alpes producteurs⁷⁰. Ces quatorze films abordent le problème de l'enseignement et de l'apprentissage sous différents angles (de la maternelle aux classes prépa, de la crise de l'éducation aux méthodes pour y remédier) et croisent les disciplines : enseignement et cinéma, enseignement et danse, enseignement et arts plastiques, ce qui permet d'ouvrir le sujet sur d'autres horizons⁷¹. La sélection était également intéressante dans la mesure où elle regroupait des films d'envergures et d'horizons différents. Cinq productions parisiennes, six lyonnaises et trois grenobloises ; un film connu – *Le grand malentendu*, avec Philippe Meirieu – et treize films plus confidentiels ; onze films entièrement tournés dans le grand Lyon et trois films faisant des allers-retours entre Lyon et Paris, Pékin ou le Népal ; enfin, des durées différentes : six films courts (26 et 32 minutes), sept moyens métrages (52 et 58 minutes, taille standard des documentaires), et un long métrage (108 minutes).

⁶⁹ Le Forum des Images, à Paris, a axé sa programmation d'octobre autour d'un thème assez proche : « l'initiation ».

⁷⁰ Cette association, présidée par Jean-François Raynaud, regroupe 18 producteurs indépendants.

5.2. Questions techniques

Se posait ensuite la question du support de diffusion. En effet, la salle de projection de la bibliothèque de la Part-Dieu est équipée de matériel capable de lire les DVDs, les Mini DVs (de bonne qualité, mais de durée réduite : 1 heure maximum), et les VHS (déconseillées pour leur qualité médiocre). La médiathèque de Vaise possède un magnétoscope Bétacam SP mais ne le prête qu'exceptionnellement en raison de son coût. Le DVD est sans aucun doute le support le plus intéressant pour la bibliothèque dans l'optique d'une acquisition. Il peut alors servir à la consultation sur place comme à la diffusion en salle de projection, mais tous les producteurs ne le proposent pas, ou pas pour tous leurs titres. Nous avons demandé ce support chaque fois que c'était possible.

5.3. Contacts avec les producteurs et les réalisateurs

Nous avons ensuite contacté chaque producteur pour savoir quelles étaient ses conditions de vente (tarifs, accord pour projection publique dans les murs de la bibliothèque). Tous ont répondu favorablement, certains nous en envoyés un devis, et nous avons appris que quatre films étaient distribués en DVD par l'ADAV : *Le grand malentendu* ainsi que les trois documentaires de Idée originale : *La bande à Edouard*, *C'est cool ?* et *Je t'aime*, regroupés en un DVD de 78 minutes (60 €). Un DVD (*Les enfants rencontrent les sans-abris*) était en cours d'édition, un autre (*Rideau*) m'a été envoyé gracieusement, et j'ai reçu un devis pour la consultation sur place et la projection publique du DVD de *Ingénieurs, sherpas et boîtes de conserve* (150 € + 15 € de frais de copie = 165 €).

Toutes les personnes contactées étaient favorables à un projet de projections publiques. En effet, les producteurs travaillent principalement avec le monde de l'audiovisuel, en particulier avec les télévisions locales. Par exemple, C. Productions chromatiques et la CLC travaillent majoritairement avec les chaînes TLM, Cités Télévisions et CapCanal, qui leur assurent une multidiffusion de leurs

⁷¹ Voir la liste complète des films en annexe

documentaires. La vie de ces derniers est donc réduite, car en dehors de ces télédiffusions, les festivals sont les seuls vecteurs de diffusion de leurs œuvres.

5.4. Forme du cycle

Il est important d'accompagner la diffusion des documentaires par des rencontres-débats avec les réalisateurs et / ou les protagonistes des films. Le rôle de la bibliothèque n'est pas d'être un simple diffuseur, il est aussi de mettre en perspective les œuvres projetées et de susciter un regard critique sur la forme et le fonds de ce qui est projeté. Pour ce faire, nous avons contacté deux réalisateurs lyonnais, Gilles Lemounaud et Fanny Clément, afin de savoir s'ils seraient prêts à venir. Tous deux l'étaient, et Fanny Clément a ajouté qu'elle pourrait contacter, si nous le désirions, l'enseignante à l'origine du projet pédagogique décrit dans son film (il s'agit de *Ados en expo*) ainsi que quelques élèves qui avaient participé au projet.

Ce cycle doit également, sous une forme ou sous une autre, renvoyer aux collections de la Documentation régionale et signaler au public les ressources audiovisuelles du département. Pour cela, les films peuvent être présentés succinctement dans un document papier indiquant qu'ils se trouvent dans les collections. Cet « échantillon » du fonds peut donner envie à un usager de consulter le catalogue ou d'aller voir en rayon ce qui existe. Pour que cette opération de valorisation soit durable, il faut aussi que les cycles se suivent à intervalles réguliers.

5.5. Ouverture à des partenaires

Avec un thème comme « le film d'apprentissage », il est relativement aisé de trouver des partenaires dans le monde de l'éducation. Il peut s'agir alors de réserver certaines séances de projection aux « scolaires », ce qui peut donner lieu à des débats entre élèves, ou entrer dans le projet pédagogique d'un établissement partenaire.

Plus intéressant encore peut être un partenariat avec les élèves et étudiants producteurs de films. En effet, le film scolaire et étudiant s'est beaucoup développé ces dernières années, notamment avec les progrès de la vidéo. Ce film a désormais son festival, Festi'Maj⁷², basé à Meyzieu, dans la banlieue lyonnaise. Initié par Gilles Lemounaud, auteur-réalisateur et directeur de la société de production @rtiste, ce festival, dont la première édition a eu lieu en mai 2004, est apparemment le premier au monde. Quatre catégories de films sont en compétition : « primaire », « collègue », « lycée » et « enseignement supérieur ». Le festival, qui sélectionne de nombreux établissements de la région (par exemple, l'école primaire Jean Mermoz de Lyon et l'université de Lyon 2 sont particulièrement bien représentés), est cependant d'envergure internationale, puisque le 1^{er} prix dans la catégorie « enseignement supérieur » a été attribué en mai dernier à une université marocaine⁷³. Tous les types de films sont représentés, du documentaire à la fiction en passant par le film d'animation.

Pour un thème comme celui de l'immigration / intégration à Lyon, les partenaires peuvent être là encore les écoles, les MJC, ainsi que les associations d'aide aux immigrés. Il existe aussi des cinéastes militants comme Béatrice Dubell et Jean-Pierre Sougy, des Inattendus, basés dans le quartier de la Guillotière.

La mise en valeur des films par des projections-rencontres, par des dépliants thématiques et des partenariats avec les acteurs sociaux ou les établissements d'enseignement est cruciale non seulement pour la vie des collections audiovisuelles, mais aussi pour leur constitution. Ce n'est que par la diffusion des œuvres des réalisateurs de la région que la bibliothèque se constituera un réseau grâce auquel faciliter ses démarches d'acquisition.

⁷² Voir le site internet du festival sur <http://festimaj.com/accueil.php>

⁷³ Voir « Clap de fin pour Festimaj », *Le progrès-Lyon*, 31/05/04.

Conclusion

Tout au long de ce travail, nous espérons avoir fait émerger un certain nombre d'idées-phares qui nous semblent capitales pour la collecte de films d'intérêt régional. Il est tout d'abord nécessaire d'avoir une réelle politique documentaire qui permette d'orienter les acquisitions. Un projet de numérisation n'est pas une politique documentaire : il ne suffit pas de mettre à disposition du public un choix de films numérisés, encore faut-il accompagner ce public vers les films, soit par un moteur de recherche, soit par un dépliant thématique, soit par des projections publiques. Contrairement au livre, le film ne se feuillette pas dans les rayons : il doit donc faire l'objet d'une mise en valeur plus poussée.

Ensuite, il est nécessaire de travailler en étroite collaboration avec le monde de l'audiovisuel pour se tenir au courant des dernières productions et obtenir des tarifs préférentiels. Pour cela, il faut organiser une table ronde annuelle entre producteurs et diffuseurs institutionnels et privés, inviter régulièrement des réalisateurs à venir présenter leurs œuvres, assister à des projections dans le cadre de festivals, etc. Un bibliothécaire à temps plein a de quoi s'occuper !

Enfin, nous voudrions clore cette étude par quelques perspectives d'avenir. Dans notre mémoire, nous nous sommes attachés à développer le film d'intérêt régional au département de la Documentation régionale, puisque telle était la commande. Cependant, nos rencontres et nos réflexions plaident pour tout autre chose : si la Bibliothèque municipale de Lyon veut vraiment développer ce secteur, il faudrait de nouveaux locaux. Après la médiathèque de Vaise, consacrée au spectacle vivant, et la médiathèque du Bachut, consacrée à la santé, pourquoi ne pas construire une médiathèque dédiée au film, comme la médiathèque Fellini à Montpellier ? Cela permettrait d'avoir des équipements adéquats (magasins réfrigérés, serveur et câblage suffisants pour la diffusion de films numérisés, salle de projection) et des bibliothécaires spécialisés dans le film (formés, entre autres, à l'indexation des images animées) et reconnus comme tels par les professionnels de l'audiovisuel. Cela permettrait en outre de sortir le film régional de son « ghetto »

en le mêlant à des collections de films reconnus au plan national et international, et de toucher un public cinéphile.

A cette occasion, un travail en partenariat avec l'Institut Lumière et les Archives départementales du Rhône serait souhaitable pour la collecte systématique de films professionnels et non professionnels dans le département. Les Archives départementales devraient bénéficier d'un nouveau bâtiment dans le quartier de la Part-Dieu en 2009, et c'est l'ambition de leur directeur, Benoît Van Reeth, d'y développer un fonds audiovisuel. Une répartition possible des missions verrait la bibliothèque assurer la collecte des films du Grand Lyon, les Archives celle des films du département hors Grand Lyon, et l'Institut celle des films de fiction. Il nous semble en effet que les institutions sont appelées à coopérer dans un domaine aussi fourmillant et aussi coûteux que l'audiovisuel, tant pour obtenir des baisses de tarif (notamment auprès de l'INA) que pour sauvegarder efficacement ce qui constitue un élément clef de la mémoire de nos régions.

Bibliographie

Généralités

« Décentralisation, État et territoires ». *Cahiers français*. La documentation française, janvier-février 2004, n° 318.

Trésor de la langue française informatisé. [En ligne]. Disponible sur : <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>. [dernière consultation le 19/12/04].

Images animées : actualité, théorie et critique

« Clap de fin pour Festimaj », *Le progrès-Lyon*, 31/05/04, [En ligne]. Disponible dans la base de données Europress : <http://www.bpe.europress.com>. [Consulté le 14/10/04].

DELAHAYE, Martine. « Arte à Lussas ». *Le monde télévision*, 28/08/04, p. 3.

HENNEBELLE, Guy (dir.). *Les archives du cinéma et de la télévision*. Condet-sur-Noireau (Calvados) : Corlet, 2000.

« La télévision régionale et locale en France ». *Les dossiers de l'audiovisuel*, n° 95, janvier-février 2001.

MARTINEZ, Dominique. « Le film d'entreprise s'affiche et s'archive ». *Le monde initiative*, septembre 2004. p. 12.

PERROT, Jean-Luc. *Ardèche Images...ou l'histoire du cinéma documentaire dans un petit village universitaire*. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.lussas.com/index-festival2004/index-festival2004ardeche%20images.htm>. [Consulté le 20/09/04].

RÉGNIER, Isabelle. « A Lussas, la riche moisson d'images des Etats généraux du documentaire ». *Le monde*, 24/08/04

ROUSSEL, Fabrice. « La lumière vient des salles obscures ». *Le progrès-Lyon*, 31/05/04. [En ligne]. Disponible sur la base de données Europress : <http://www.bpe.europress.com>. [Consulté le 14/10/04].

VIAL, Gérard. *Les collections de films régionaux, de l'archivage à la diffusion*. Mémoire de DEA : Saint-Étienne : Université Jean Monnet, 1998.

VITAL-DURAND, Brigitte. « On peut être et finalement ne rien avoir du tout ». *Libération*, 28/09/04. p. 18.

Bibliothèques et images animées

Actualités de l'audiovisuel à la Bibliothèque nationale de France : Lettre électronique n° 1, juillet 2004. [En ligne]. Disponible sur : http://www.bnf.fr/pages/collections/lettres_dav/lettre_072004.htm. [Consulté le 20/09/04].

Bibliothèque nationale de France. Département de l'audiovisuel. [Informations en ligne]. Disponible sur : <http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/collections.htm>. [Consulté le 20/09/04].

COLLARD, Claude ; GIANNATTOSIO, Isabelle ; MELOT, Michel. *Les images dans les bibliothèques*. Paris : Cercle de la librairie, 1995.

DESRICHARD, Yves (dir.). *Cinéma en bibliothèque*. Paris : Cercle de la librairie, 2004.

JEDRECY, Philippe. « La vidéo patrimoniale à la Bibliothèque nationale de France ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n° 5, p. 54-60.

MELOT, Michel. « Le temps des images ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n° 5, p. 15-21.

SANTANTONIOS, Laurence. « Une BPI d'avance ». *Livres hebdo*, 10 septembre 2004, p. 76-77.

Vidéotheques mode d'emploi. Paris : Images en bibliothèques, 2004.

Bibliothèques et droit de l'audiovisuel

ALIX, Yves (dir.). *Le droit d'auteur et les bibliothèques*. Paris : Cercle de la librairie, 2000.

Association des bibliothécaires français. *Droits d'auteur et droits voisins dans la société de l'information*. [En ligne]. Disponible sur : http://www.abf.asso.fr/rubrique.php3?id_rubrique=7. [Consulté le 03/11/04].

Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt. *Droits dus à la SACEM en bibliothèque et espace multimédia*. [En ligne]. Mise à jour 23 mai 2002. Disponible sur : <http://www.adbdp.asso.fr/outils/droit/sacem.htm>. [Consulté le 04/11/04].

BELAYCHE, Claudine. *Bibliothèques municipales et droits SACEM*. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.abf.asso.fr/IMG/rtf/sacem2501.rtf>. [Consulté le 03/11/04].

CRÉTIEN, Virginie. *Droit du cinéma et de l'audiovisuel*. In DESRICHARD, Yves (dir.). *Cinéma en bibliothèque*. Paris : Cercle de la librairie, 2004, p. 115-130.

Bibliothèques et fonds régional

Bibliothèque de Macon. *Projet d'orientation du Fonds local et régional*. [en ligne]. Disponible sur : http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bm/Macon/Macon_BM3a.pdf. [Consulté le 28 septembre 2004].

CALENGE, Bertrand . *Le fonds local*. In *Les politiques d'acquisition*. Paris : Cercle de la librairie, 1994, p. 176-181.

DUBOIS, Hélène. « Mémoire et actualité de la région Rhône-Alpes : base de données collective des fonds locaux ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1998, t. 43, n° 4, p. 48-54.

HAUCHECORNE François. « Le fonds local et régional ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1982, t. 27, n° 1, p. 25-30.

RICHTER, Noé. « La documentation locale ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1963, n° 5, p. 201-207.

ROCHER, Jean-Louis. « Bibliographie et documentations régionales ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1958, n° 11, p. 783-790.

SYREN, André-Pierre. « La bibliothèque localement universelle ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1995, t. 40, n° 3, p. 8-14.

WEBER, Yvette. « Les collections régionales à la Bibliothèque municipale de Lyon ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1997, t. 42, n° 4, p. 54-59.

WEBER, Yvette. Le public d'un fonds spécialisé : contours et pratiques. In PERRIN, Georges (dir.). *Développer et exploiter un fonds spécialisé*. Villeurbanne : Enssib, 1999, p. 111-126.

L'audiovisuel en Rhône-Alpes

25^e festival du film court de Villeurbanne. s.l., s.d. [Brochure du festival, du 12 au 21 novembre 2004].

Annuaire des arts plastiques Rhône-Alpes. 5^e édition, 2002-2004 [CD-ROM]. Lyon : Maison des arts plastiques Rhône-Alpes, s.d.

Annuaire des arts plastiques Rhône-Alpes. 5^e édition, 2002-2004. Lyon : Maison des arts plastiques Rhône-Alpes, s.d. 461 p.

DERHY, Jean. « Céline Léon : elle écrit avec sa caméra ». *Lyon Figaro*, 19/11/04, p. 14

Docencourts, rencontres du cinéma documentaire court. [Brochure du festival, du 6 au 9 octobre 2004].

HOMER, Sébastien. « Télévisions locales Lyon, une ville très cathodique ». *L'humanité*, 25 février 2000. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.humanite.fr/journal/2000-02-25/2000-02-25-220749>. [Consulté le 30/09/04].

Kibлинд. N° 2, septembre – octobre 2004. Lyon : association Kibлинд.

Le dynamisme des milieux créatifs de Lyon et Région (Étude). Association pour l'université de la mode, 30 décembre 1994. 183 p.

Le petit bulletin [hebdomadaire]

Catalogues et brochures des producteurs et diffuseurs de la région Rhône-Alpes

Catalogue. Lyon : Compagnie Lyonnaise de Cinéma, s.d.

Catalogue. Lyon : CLC Productions, [2004].

Documentaires coproduits 2002-2004. [Villeurbanne] : Cités télévision, s.d.

INA. [Brochure de présentation et rapport d'activité 2003]. S.l, s.d.

La télé du Grand Lyon...votre télé. [Brochure de présentation de TLM, Télé Lyon Métropole]. [Lyon] : TLM, septembre 2004.

Les Inattendus. Projets à venir (sept. 04 – janv. 06) ; présentation générale – rapport d'activité ; revue de presse festival 2004. S.l, s.d.

Les productions Octogone : extraits. [Document Word : CV Octogone 2004].

Programme régional 2004-2005. Lyon : France 3 Rhône-Alpes Auvergne, Service communication, s.d.

Catalogues des diffuseurs auprès des bibliothèques

Adav : Ateliers diffusion audiovisuelle. *Catalogue 2004*. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.adav-assoc.com>. [Consulté le 08/11/04].

CNC. *Images de la Culture*. [En ligne]. Disponible sur : http://www.cnc.fr/intranet_images/data/Cnc/. [Consulté le 10/12/04].

CNRS. Vidéothèque. [En ligne]. Disponible sur :
<http://videotheque.cnrs.fr/TaurusPlusWeb/start.htm>. [Consulté le 10/12/04].

Direction du Livre et de la Lecture. *Catalogue de films documentaires pour les bibliothèques publiques*. [En ligne]. Disponible sur :
<http://www.culture.gouv.fr/documentation/stalker/pres.htm>. [Consulté le 03/11/04].

INA (Institut national de l'audiovisuel) : *Catalogue éducation et culture*. [En ligne].
Disponible sur <http://www.ina.fr/produits/videos/education/index.fr.html>. [Consulté le 10/12/04]